BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NUMERO 3/2000 JUILLET>SEPTEMBRE

BULLETIN

Service Information et Presse
Luxembourg

Photothèque S.I.P. Tom Wagner MAE	<PHOTOS
Chris'	<LAYOUT
Service Information et Presse Cellule Édition	<RÉDACTION
Imprimerie Centrale S.A.	<IMPRESSION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

3, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

PUBLICATION DU
SERVICE
INFORMATION
ET PRESSE

SOMMAIRE

À LA UNE

Visite officielle de S.E. Monsieur le Premier ministre de la République populaire de Chine, Zhu Rongji, à Luxembourg
3 - 4 juillet 2000 012

Journée luxembourgeoise à l'Exposition universelle de Hanovre
15 juillet 2000 018

M. Juncker, Madame Polfer et S.A.R. le Prince Guillaume au sommet du Millénaire de l'ONU
6 septembre 2000 024

VISITES AU LUXEMBOURG

Visite de travail du vice-président de la Commission européenne, M. Neil Kinnock
14 juillet 2000 031

Visite de travail de M. Louis Michel, ministre des Affaires étrangères belge
14 juillet 2000 031

Visite de travail de M. Hage Geingob, Premier ministre namibien
28 juillet 2000 031

Visite de travail du ministre français des Transports, M. Jean-Claude Gayssot
12 septembre 2000 032

Visite de travail de Madame Ursula Stenzel, membre autrichien du Parlement européen
19 septembre 2000 032

AUTRES VISITES 033

VISITES À L'ÉTRANGER

Visite de travail de Madame Lydie Polfer, à Athènes
12 juillet 2000 037

Madame Erna Hennicot-Schoepges au Festival d'Avignon
19 - 20 juillet 2000 037

Rencontre entre M. Fernand Boden et M. Hanspeter Georgi, ministre de l'Economie du Land de la Sarre, à Perl
20 juillet 2000 038

Madame Lydie Polfer a rencontré Madame Madeleine Albright, son homologue américain, à Washington
23 août 2000 038

Rencontre entre Madame Lydie Polfer et M. Amre Moussa, ministre des Affaires étrangères égyptien, à New York
13 septembre 2000 040

RENCONTRES INTERNATIONALES

M. François Biltgen a participé à la conférence de l'OCDE intitulée "Politiques du marché du travail et service public de l'emploi: leçons à tirer du passé récent et perspectives d'avenir", à Prague
5 juillet 2000 045

M. Jean-Claude Juncker à l'Eurogroupe de Versailles
8 septembre 2000 045

MM. Juncker et Frieden
aux assemblées annuelles du FMI
et de la Banque mondiale, à Prague
24 - 27 septembre 2000 045

M. Jean-Claude Juncker
et Madame Lydie Polfer au
sommet Benelux, à La Haye
29 septembre 2000 047

FAMILLE GRAND-DUCALE

Audience de la famille grand-ducale
auprès de sa Sainteté le Pape Jean-Paul II
8 juin 2000 051

Exposition au Palais grand-ducal
"En hommage à... Mit Widmung für...
Dedicated to..."
Été 2000 052

Visite du couple grand-ducal de l'exposition
de Pol Aschmann, au Cercle municipal
23 août 2000 052

DIVERS

Présentation du Rapport mondial 2000
sur le développement humain
3 juillet 2000 057

M. Jean-Claude Juncker et
Madame Erna Hennicot-Schoepges
ont visité les sites culturels du Luxembourg
10 juillet 2000 057

Présentation d'un plan-cadre en faveur
de l'éducation précoce
11 juillet 2000 058

Madame Anne Brasseur a dressé le bilan
de l'année scolaire 1999-2000
12 juillet 2000 058

Rencontre entre M. Henri Grethen
et Dr Hanspeter Georgi,
ministre de l'Economie
et des Transports de la Sarre
12 juillet 2000 059

M. Henri Grethen a présenté
les dernières prévisions du Statec
19 juillet 2000 059

Les journées de la coopération,
à Luxembourg
20 - 21 juillet 2000 060

Présentation du projet de buget des recettes
et des dépenses pour l'exercice 2001
31 juillet 2000 060

Présentation de la nouvelle directrice
de l'ADEM, Madame Mariette Scholtus
2 août 2000 061

Présentation par M. Henri Grethen de la
nouvelle loi sur le commerce électronique
9 août 2000 062

M. Jean-Claude Juncker a présenté la réforme
du tarif de l'impôt sur le revenu
des personnes physiques
1er septembre 2000 062

M. Charles Goerens a signé
deux protocoles d'accord en matière
de coopération au développement
11 septembre 2000 063

M. Luc Frieden a déposé le projet de loi
concernant le budget des recettes
et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001
13 septembre 2000 063

Signature de quatre accords bilatéraux entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Rwanda
14 septembre 2000 064

M. Luc Frieden a évoqué le problème des suicides dans les prisons
15 septembre 2000 065

Présentation du plan de promotion des énergies renouvelables lors de l'Oekofoire
15 - 17 septembre 2000 065

Publication du rapport annuel du FNUAP 2000
19 septembre 2000 065

Présentation du rapport annuel 1999 sur la Coopération au développement et l'Action humanitaire
20 septembre 2000 066

Campagne d'information en faveur des transports publics, présentée par M. Henri Grethen
25 septembre 2000 066

M. Jean-Claude Juncker invité à la célébration du 10ème anniversaire de la réunification allemande
27 septembre 2000 067

Signature d'un accord bilatéral entre le Luxembourg et la République de Corée
27 septembre 2000 068

M. Charles Goerens a signé le premier accord-cadre de coopération avec MSF
28 septembre 2000 068

EN BREF

EDUCATION

Une nouvelle méthode pour apprendre le luxembourgeois
5 juillet 2000 073

L'université de Pittsburgh a signé un accord de coopération avec le CEPS
11 juillet 2000 073

Inauguration des nouveaux locaux du Centre de langues de Luxembourg
26 septembre 2000 074

CULTURE

Enquête sur les pratiques culturelles des Luxembourgeois
28 juillet 2000 074

Projet de construction d'une salle de concert
3 août 2000 075

ENVIRONNEMENT

MM. Charles Goerens et Eugène Berger ont visité le Centre de ressources des technologies pour l'environnement, à Esch-sur-Alzette
19 juillet 2000 075

M. Eugène Berger a présenté deux nouvelles publications dans le domaine du compostage
27 septembre 2000 076

TRANSPORTS

M. Henri Grethen en a appelé à une prudence redoublée des motards sur les routes
13 juillet 2000 076

PROMOTION FÉMININE

Conférence de presse
de Madame Marie-Josée Jacobs
sur la participation des femmes
aux élections de 1999
19 juillet 2000 077

SANTÉ

La Fondation Engelhorn lutte contre
la désinformation des maladies rares
14 septembre 2000 078

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Xème colloque des juges européens de brevets
20 - 23 septembre 2000 079

DISCOURS

Déclaration écrite du Premier ministre chinois,
M. Zhu Rongji, à son arrivée à l'aéroport
de Luxembourg
3 juillet 2000 083

Madame Erna Hennicot-Schoepges
a présenté ses félicitations aux lauréats
du Centre universitaire de Luxembourg
13 juillet 2000 084

Discours de Madame Lydie Polfer,
sommet du Millénaire de l'ONU,
à New-York
6 septembre 2000 086

Discours d'ouverture de M. Henri Grethen
du Xème colloque des juges européens
de brevets, à Mondorf-les-Bains
20 septembre 2000 088

À LA UNE

Visite officielle

de S.E. Monsieur le Premier ministre de la République populaire de Chine, **Zhu Rongji**, à Luxembourg

3-4 juillet 2000

Sur invitation du Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Premier ministre de la République populaire de Chine, Zhu Rongji, a effectué une visite officielle à Luxembourg les 3 et 4 juillet 2000. Le chef du gouvernement chinois était accompagné par Monsieur Tangh Jiaxuan, ministre des Affaires étrangères. L'objectif de la visite officielle était notamment d'intensifier les relations bilatérales.

A son arrivée à l'aéroport du Findel, Monsieur Zhu Rongji a été accueilli par le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

(voir déclaration page 087)

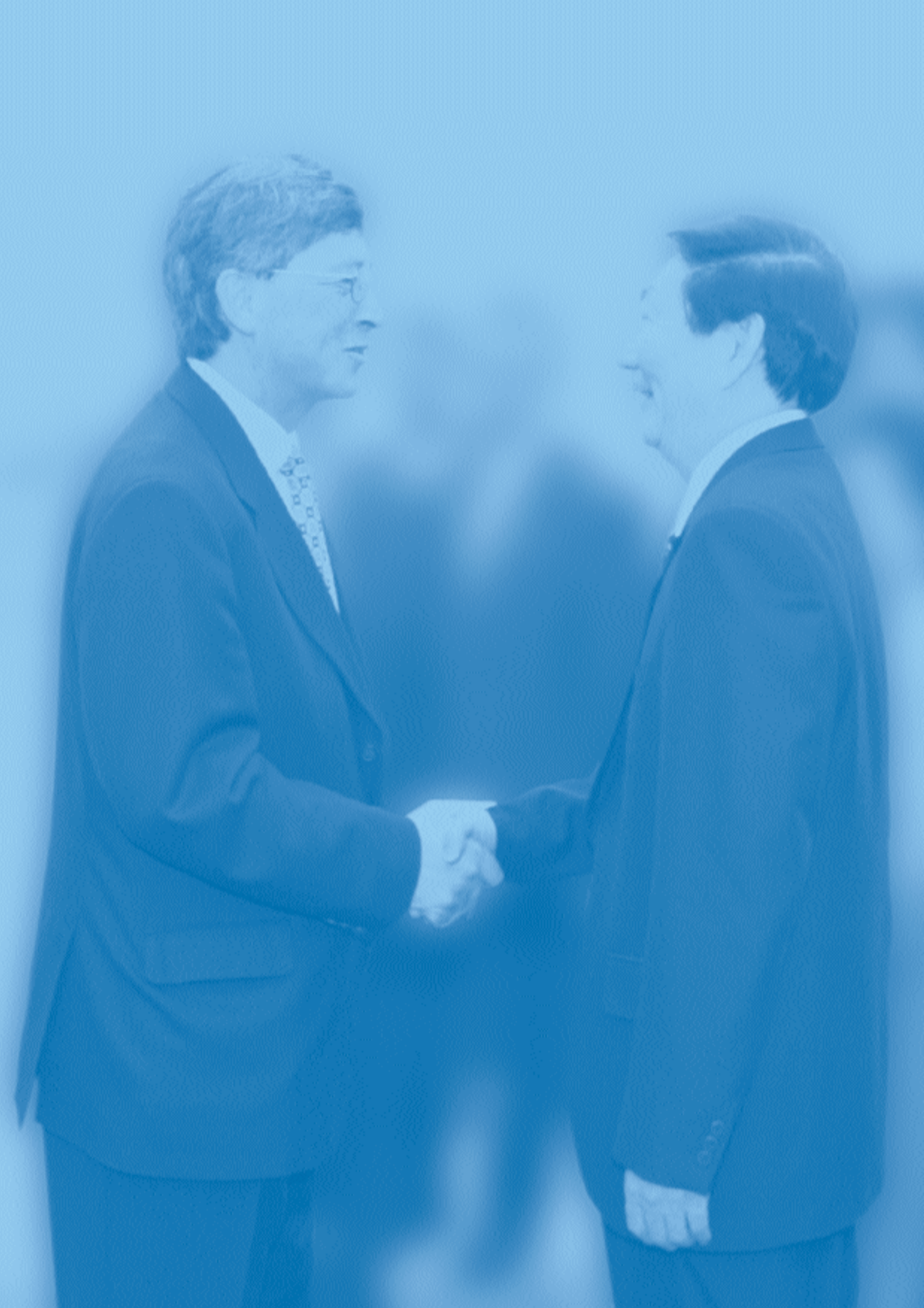

1

Audience au Palais grand-ducal

Dans l'après-midi, Monsieur Zhu Rongji fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc Héritier au Palais grand-ducal. Cette audience fut suivie d'une entrevue avec le président de la Chambre des députés, Jean Spautz.

Réunions au Château de Senningen

Lors d'une entrevue au Château de Senningen, MM. Jean-Claude Juncker et Zhu Rongji eurent l'opportunité d'aborder la situation économique et politique en Chine, ainsi que la question des droits de l'homme.

Au même moment et également au Château de Senningen, Lydie Polfer eut un entretien avec son homologue chinois, Monsieur Tang Jiaxuan, sur la situation politique en Chine.

Ensuite eut lieu une réunion de travail, élargie aux délégations chinoise et luxembourgeoise, portant notamment sur les relations bilatérales, la coopération et le dialogue en matière de droits de l'homme ainsi que sur la situation économique et politique en Chine.

Les délégations ont procédé par la suite à la signature d'accords bilatéraux en présence des Premiers ministres chinois et luxembourgeois. Il s'agissait notamment d'un programme exécutif en application de l'accord de coopération culturelle entre le gouvernement luxembourgeois et le gouvernement de la République populaire de Chine pour les années 2001-2005, et d'un accord bilatéral relatif à l'intensification de la production de viande bovine en région autonome de Mongolie intérieure.

Conférence de presse commune

Lors de la conférence de presse commune, Jean-Claude Juncker précisa que c'était la deuxième fois, et dans un laps de temps assez court, qu'un Premier ministre chinois effectuait une visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg.

Jean-Claude Juncker qualifia les entretiens de "francs et amicaux" et constata qu'il existe une grande volonté des deux côtés d'intensifier les relations économiques et commerciales.

Monsieur Zhu Rongji, de son côté, s'est montré satisfait des relations amicales entre le Luxembourg et la Chine. Après avoir énuméré les domaines dans lesquels il existe déjà une excellente coopération entre les deux pays, tels la sidérurgie, le transport aérien, les télécommunications et la coopération satellitaire, le Premier ministre luxembourgeois souligna la volonté d'étendre la coopération aux domaines juridique, judiciaire et financier, notamment au niveau de la formation.

Jean-Claude Juncker annonça également que le Luxembourg appuyait la candidature de la Chine à l'entrée dans l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et que le gouvernement luxembourgeois fournirait l'aide technique nécessaire pour que la Chine puisse devenir membre de l'OMC avant la fin de l'année.

Concernant la question des droits de l'homme, le Premier ministre luxembourgeois insista sur l'importance de favoriser le dialogue.

Dîner officiel au Château de Bourglinster

Le premier jour de la visite officielle du Premier ministre chinois s'est terminé par un dîner officiel au Château de Bourglinster, offert par le gouvernement en l'honneur de l'hôte chinois .

Visite de la Société Européenne des Satellites

Au cours de la deuxième journée de sa présence au Luxembourg, Monsieur Zhu Rongji a visité les installations de la Société Européenne des Satellites (SES), à Betzdorf.

Lors de cette visite, qui s'est déroulée en présence de Monsieur Jean-Claude Juncker, le Premier ministre chinois eut l'opportunité de s'entretenir avec les responsables de la compagnie satellitaire, notamment en vue d'une collaboration plus intense entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République populaire de Chine.

J2

Visite culturelle

Une courte visite au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg plus tard dans la matinée permit au Premier ministre chinois de découvrir la vie culturelle luxembourgeoise et de signer le Livre d'Or du Musée de la Ville de Luxembourg.

Réception au Château de Septfontaines

Par la suite, le gouvernement luxembourgeois avait convié les délégations luxembourgeoise et chinoise ainsi que des représentants de la vie économique à une réception au Château de Septfontaines.

Dans l'après-midi, la visite officielle de Monsieur Zhu Rongji prit fin avec une cérémonie de départ en présence de Monsieur Jean-Claude Juncker, à l'aéroport du Findel.

Le Programme des Dames

Madame Lao An, l'épouse de Monsieur Zhu Rongji a visité, le 3 juillet 2000, en fin d'après-midi, le Château de Vianden ainsi que l'Eglise des Trinitaires et le Cloître. Madame Lao An était accompagnée par Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ainsi que par une délégation chinoise.

Entrevue entre le gouverneur de la Banque populaire de Chine et le président de la Banque centrale du Luxembourg

En marge de la visite officielle, le gouverneur de la Banque populaire de Chine, Monsieur Dai Xianglong s'est rendu au siège de la Banque centrale du Luxembourg, le 3 juillet 2000, où il eut une entrevue avec Monsieur Yves Mersch, son président. A cette occasion, des modalités concrètes de coopération entre l'Europe et l'Asie, notamment entre la Chine et le Luxembourg, ont été discutées.

15 juillet 2000

JOURNÉE LUXEMBOURGEOISE

à l'Exposition universelle de Hanovre

Février
À LA UNE

Exp

Le 15 juillet eut lieu la journée luxembourgeoise à l'Exposition universelle de Hanovre à laquelle LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ont participé. Ils étaient accompagnés d'une importante délégation officielle composée notamment du Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Madame Lydie Polfer, des présidents de la Chambre des députés et du Conseil d'Etat, respectivement Jean Spautz et Raymond Kirsch, du Commissaire européen Viviane Reding ainsi que des ministres Fernand Boden, Michel Wolter, Henri Grethen, François Biltgen, des secrétaires d'Etat, Jos Schaack et Eugène Berger et des députés Niki Bettendorf, Jean Asselborn, Lucien Weiler, Jean-Paul Rippinger, François Bausch, Robert Mehlen et John Schummer.

2000

À LA UNE

A son arrivée à l'aéroport de Hanovre-Langenhagen, la délégation officielle fut accueillie par M. Georg Sewig, chef du protocole adjoint de l'Expo 2000, par M. Julien Alex, ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Allemagne et par M. Johny Lahure, commissaire général du Luxembourg auprès de l'Exposition universelle. Le couple grand-ducal arriva vers 10.30 heures sur le site de l'Exposition universelle où il fut accueilli par Madame Birgit Breuel, commissaire général de l'Expo 2000, et par M. Walter Riester, ministre fédéral du Travail.

Dans son allocution, Madame Breuel qualifia le Grand-Duché de Luxembourg de cœur de l'Europe et de centre de rencontre de toutes les cultures. Le pavillon luxembourgeois, à travers son slogan "Luxembourg connects people", reflète le monde, a affirmé Madame Breuel. Le Luxembourg exerce beaucoup de retenue en adoptant une approche globale plutôt que nationale, fit encore remarquer le commissaire. Enfin, Madame Breuel constata que le pavillon du Luxembourg avait, depuis l'ouverture de l'Exposition universelle, suscité un très grand intérêt auprès du public, particulièrement auprès des jeunes.

Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, prit la parole pour affirmer qu'à Hanovre comme au Luxembourg, il y a une forte volonté de démontrer que le Luxembourg a réussi le passage de l'ère industrielle à la société de services et à la société de l'information.

Après ces mots de bienvenue, la délégation officielle fut accueillie au pavillon de l'Allemagne par son directeur. Par la suite, le couple grand-ducal se rendit au Hall 14 où se trouvait le pavillon du Luxembourg. Monsieur Johny Lahure expliqua le fonctionnement du pavillon luxembourgeois. Après la projection d'un film en trois dimensions et avant de signer le Livre d'Or du pavillon du Luxembourg, LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte reçurent des explications sur les applications potentielles des technologies multi-média.

Le programme officiel prit fin avec une visite du pavillon de l'Union européenne, visite à l'occasion de laquelle Madame Viviane Reding, commissaire européen, informa le couple grand-ducal sur le concept et les objectifs de l'édifice.

Tout au long de la journée luxembourgeoise, l'animation culturelle fut assurée par des artistes luxembourgeois présentant, entre autres, un "Best of Caravane 2000", une initiative de la Mission d'impulsion 2000-2001 du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

À LA UNE

M. Jean-Claude Juncker, Madame Lydie Polfer et S.A.R. le Prince Guillaume au

Sommet du Millénaire de l'ONU

6 septembre 2000

Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères ainsi que S.A.R. le Prince Guillaume se sont rendus à New York pour participer au sommet du Millénaire de l'ONU. Ce fut pour le Prince Guillaume l'occasion de se joindre pour la première fois à une délégation officielle luxembourgeoise.

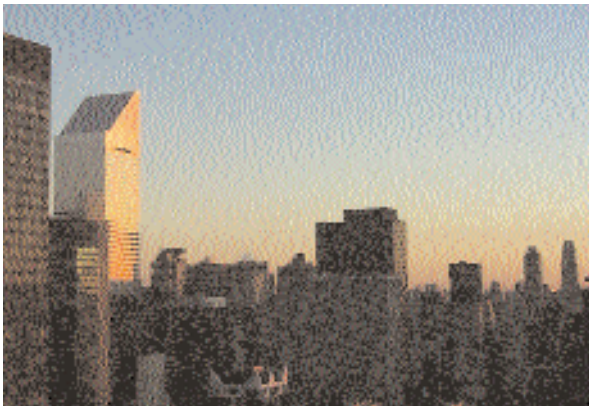

À LA UNE

Ce sommet, auquel ont participé durant trois jours plus de 150 chefs d'Etat et de gouvernement, était consacré à la lutte contre la pauvreté et les inégalités Nord-Sud, mais aussi aux processus de paix au Proche-Orient et en Afrique. En effet, les négociations qui devaient s'engager entre Israéliens et Palestiniens étaient au centre de toutes les attentions. Néanmoins, les Etats membres ont approuvé un ambitieux plan d'action sous la forme d'une "Déclaration du Millénaire".

Lydie Polfer a prononcé un discours devant le sommet du Millénaire. Quatre interrogations ont marqué son intervention: comment préserver la paix et gérer les situations de crise? comment tirer le meilleur parti de la mondialisation? comment développer des sociétés démocratiques et tolérantes? et, enfin, comment réformer les Nations Unies afin d'améliorer l'organisation de ses tâches?

(voir discours page 090)

Selon Lydie Polfer, une réflexion globale sur la façon d'aborder les conflits internes et externes des Etats est aujourd'hui nécessaire. Il faut intensifier l'action internationale en faveur d'un développement équilibré et durable, en veillant notamment à améliorer le niveau de vie des populations les plus défavorisées. L'action internationale doit à tout prix mettre l'accent sur la promotion des valeurs de paix, de justice et de tolérance.

En marge du sommet, Madame Polfer a rencontré le président de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat. Celui-ci a encouragé l'Europe à jouer son rôle de médiateur dans le processus de paix au Proche-Orient.

Lors de son séjour aux Etats-Unis à l'occasion du sommet du Millénaire de l'ONU, M. Juncker a rencontré à Washington le directeur général du Fonds monétaire international, M. Horst Köhler. MM. Juncker et Köhler, qui se connaissent depuis la préparation du Traité de Maastricht, ont abordé plusieurs sujets d'actualité, comme l'assemblée générale du FMI (Fonds Monétaire International), qui aura lieu à Prague à la mi-septembre, ainsi que des questions liées à la politique future du FMI. Les deux hommes ont, en outre, échangé leurs points de vue sur l'euro. Ils ont finalement soulevé différentes questions concernant la place financière luxembourgeoise.

VISITES
AU LUXEMBOURG

M. Neil Kinnock, M. Jean-Claude Juncker et Madame Lydie Polfer ont discuté de l'avenir des infrastructures de la Commission européenne

Visite de travail du vice-président de la Commission européenne, M. Neil Kinnock

14 juillet 2000

Monsieur Neil Kinnock, vice-président de la Commission européenne, s'est rendu au Luxembourg pour une entrevue avec M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur ainsi qu'avec Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre des Travaux publics. Ils ont eu une discussion sur l'avenir des infrastructures de la Commission européenne au Luxembourg. Il a été décidé de développer une stratégie globale garantissant une plus grande cohérence et efficacité. Vers la fin de l'année, cette stratégie sera soumise pour avis à la Commission européenne.

Visite de travail de M. Louis Michel, ministre des Affaires étrangères belge

14 juillet 2000

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, ont accueilli Monsieur Louis Michel, ministre des Affaires étrangères belge, à l'Hôtel Saint-Maximin. Le chef de la diplomatie belge s'était rendu au Luxembourg dans le cadre d'une visite de travail.

Au centre des discussions, auxquelles Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre s'est joint, figuraient les dossiers européens et des questions d'actualité internationale.

Visite de travail de M. Hage G. Geingob, Premier ministre namibien

28 juillet 2000

Après une entrevue avec Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Monsieur Hage G. Geingob, Premier ministre de Namibie, a été reçu par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense.

M. Louis Michel, ministre des Affaires étrangères belge, accueilli par Madame Lydie Polfer et M. Henri Grethen

La Namibie figure parmi les pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

Le problème de la répartition des terres en Namibie a été abordé : pour régler cette question, le gouvernement namibien a décidé de créer un Fonds de financement international. Monsieur G. Geingob a invité la communauté internationale à prendre en considération le fait que, dans certains pays africains, une minorité s'accapare l'essentiel des ressources naturelles, obligeant ainsi les exclus de la croissance à vivre dans des conditions précaires.

Au terme de l'entrevue, les deux ministres luxembourgeois Madame Polfer et M. Goerens se sont engagés à examiner un plan de redistribution des terres, afin de préserver le pays de troubles potentiels.

Visite de travail du ministre français des Transports, M. Jean-Claude Gayssot

12 septembre 2000

Le chef du gouvernement luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker, accompagné par Monsieur Henri Grethen, ministre des Transports, a reçu Monsieur Jean-Claude Gayssot, ministre français des Transports.

Cette réunion eut lieu au moment où nombre de transporteurs européens protestaient contre la flambée des prix du pétrole. Cette consultation ministérielle a permis aux ministres d'aborder des questions de transport bilatéral et européen.

Visite de travail de Madame Ursula Stenzel, membre autrichien du Parlement européen

19 septembre 2000

Le 19 septembre 2000 s'est tenue, sur demande autrichienne, une entrevue entre M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Madame Ursula Stenzel (parti ÖVP - Österreichische Volkspartei), appartenant au Groupe du Parti Populaire Européen siégeant au Parlement européen. Madame Stenzel participe aux travaux de diverses commissions parlementaires dont les Affaires extérieures, les Droits de l'homme, la Sécurité commune et la politique de Défense, l'Emploi et les Affaires sociales. Elle est aussi présidente de la commission parlementaire mixte "UE-Pologne".

L'entrevue au ministère d'Etat a porté notamment sur la normalisation des relations de l'Autriche avec ses partenaires européens suite à la levée récente des sanctions à l'égard de l'Autriche. Par ailleurs, la conférence intergouvernementale, la réforme institutionnelle de l'Union européenne et l'élargissement de celle-ci ont été abordés.

> Autres visites

- Visite officielle d'une délégation du conseil législatif roumain, Château de Senningen - 12-16 juillet 2000
- Visite de Monsieur Norbert Lammert, président du groupe représentant la Rhénanie du Nord/Westphalie au sein de la fraction parlementaire CDU/CSU - 21 septembre 2000

VISITES
À L'ÉTRANGER

M. Georges Papandreou, ministre des Affaires étrangères grec, a réservé un accueil chaleureux à Madame Lydie Polfer

Visite de travail de Madame Lydie Polfer, à Athènes

12 juillet 2000

Dans une ambiance des plus chaleureuses, Monsieur Georges Papandreou, ministre des Affaires étrangères grec et Madame Lydie Polfer, son homologue luxembourgeois, ont constaté que les relations bilatérales étaient au beau fixe. Tirant avantage de ce fait, les deux ministres ont évoqué la possibilité d'une coopération bilatérale plus étroite avec les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et les pays des Balkans en général.

Madame Polfer a félicité son homologue pour les efforts entrepris par la Grèce en vue de remplir les conditions nécessaires afin de devenir le douzième membre de l'Union économique et monétaire.

A propos de la Conférence intergouvernementale, les discussions ont révélé une large identité de vues entre les deux délégations. Dans une Union élargie, tous les Etats membres doivent rester des membres à part entière et, à ce titre, être représentés dans l'ensemble des institutions communautaires, dans le respect de l'égalité statutaire. Evoquant la coopération renforcée, Madame Polfer a réaffirmé la position commune du Benelux qui prône un mécanisme permettant, dans le cadre des traités, et aux pays qui le souhaitent, d'avancer plus rapidement et de maintenir ainsi la dynamique de l'intégration européenne. Les deux ministres ont insisté dans ce contexte sur le rôle de la Commission.

Au chapitre des relations entre la Grèce et la Turquie, la ministre luxembourgeoise a souligné, lors de la conférence de presse commune, les efforts entrepris par son homologue grec, dès son entrée en fonctions, pour entamer un nouveau dialogue avec la Turquie. Lydie Polfer a insisté sur l'idée qu'au regard des décisions prises lors du Conseil européen d'Helsinki, il était dans l'intérêt de toute la région de cultiver des relations de bon voisinage.

Madame Erna Hennicot-Schoepges au Festival d'Avignon

19-20 juillet 2000

Une importante délégation luxembourgeoise, conduite par la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Erna Hennicot-Schoepges, s'est rendue en Avignon pour participer au 53ème Festival du même nom. Il s'agit là d'une grande première pour la production théâtrale luxembourgeoise. Madame Hennicot-Schoepges était accompagnée de Monsieur Jean-Marc Hoscheit, ambassadeur du Luxembourg en France, de Monsieur Guy Dockendorf, directeur des Affaires culturelles et de Monsieur Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Le premier jour, les membres de la délégation ont visité les installations de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, dont le Grand-Duché envisage de s'inspirer pour réhabiliter le site de l'abbaye de Neumünster. Dans la soirée, ils se sont rendus au Théâtre du Bélier d'Avignon à deux représentations produites ou coproduites par des ensembles luxembourgeois: "Les derniers seront les premiers" de Claude

Frisoni, et "L'Avare" coproduit par le Théâtre du Chêne Noir, le Théâtre des Capucins et le Théâtre d'Esch-sur-Alzette. Une autre pièce intitulée "La traversée de l'hiver", et coproduite par la Compagnie 73 de Cannes et le Théâtre des Capucins de Luxembourg a été proposée. C'est la première fois que trois spectacles produits ou coproduits par des ensembles luxembourgeois ont été présentés en Avignon.

Le lendemain, un débat sur "Les soutiens institutionnels aux compagnies présentes en Avignon" était organisé, au Cloître Saint-Louis, à l'instigation du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce débat a permis de mettre en avant le fait qu'un "modèle luxembourgeois" existe bel et bien en la matière. En effet, les autorités nationales ont mis au point une politique d'aide aux compagnies luxembourgeoises présentes au Festival, par le biais de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle.

Rencontre entre M. Fernand Boden et Dr Hanspeter Georgi, ministre de l'Economie du Land de la Sarre, à Perl

20 juillet 2000

Le 20 juillet 2000, à Perl, Monsieur Fernand Boden, ministre en charge du Tourisme a rencontré Dr Hanspeter Georgi, le ministre de l'Economie du Land de la Sarre. Les deux hommes politiques ont discuté des initiatives communes permettant d'améliorer la promotion du tourisme transfrontalier. Ces actions communes viseraient notamment les personnes privilégiant le tourisme de courte durée. Les ministres souhaitent promouvoir la région transfrontalière du "Schengener Eck" par des stands communs lors des grandes foires de tourisme.

Madame Lydie Polfer a rencontré Madame Madeleine Albright, son homologue américain, à Washington

23 août 2000

Cette visite, marquée par une ambiance très chaleureuse, fut la première visite bilatérale d'un ministre des Affaires étrangères luxembourgeois à Washington, depuis 1995.

Au cours de l'année écoulée, Madeleine Albright et Lydie Polfer avaient pu faire amplement connaissance à l'occasion de différentes rencontres en marge des grands rendez-vous diplomatiques, les réunions ministérielles de l'ONU et de l'OTAN notamment.

Valeurs communes pour un partenariat solide

Les relations entre les Etats-Unis et le Luxembourg se caractérisent, selon l'expression utilisée par les chefs de la diplomatie américaine et luxembourgeoise, par une estime et une amitié de longue date, reposant sur le partage de valeurs communes, chères aux deux nations.

Aussi la rencontre entre les deux ministres et leurs délégations devait-elle avant tout servir à passer en revue les relations politiques et commerciales, dépourvues de problèmes majeurs et accordant une place de choix au déve-

Madame Lydie Polfer et Madame Madeleine Albright ont fait le bilan d'un partenariat solide entre les deux pays

loppement du partenariat transatlantique.

Analysant les relations politiques bilatérales, Lydie Polfer a insisté sur l'importance que le Luxembourg accorde aux liens transatlantiques et sur la nécessité de les préserver et de les développer parallèlement au processus d'intégration et d'élargissement de l'Union européenne.

Du côté américain tout autant que du côté luxembourgeois, on estime que le processus d'unification européenne, soutenu de longue date par les Etats-Unis, tout comme l'élargissement de l'Union européenne sont profitables pour la stabilité dans la région et dans le monde.

Pour une défense européenne renforcée

Les deux ministres se disent également convaincues que le développement d'une politique européenne commune de sécurité et de défense et l'émergence d'une Europe plus forte, contribueront à renforcer la stabilité et la paix sur le Vieux Continent.

Les conflits dans les Balkans ont montré les limites des moyens d'action de l'Europe qui doit aujourd'hui se doter des instruments nécessaires pour prévenir et mieux anticiper les crises pouvant éclater sur le continent européen. Le Luxembourg est prêt à assumer des responsabilités nouvelles dans ce domaine, a indiqué Madame Polfer, en passant notamment par une augmentation des moyens budgétaires destinés à l'effort de sécurité et par une réorganisation des forces armées de manière à les rendre aptes à participer activement à des opérations de maintien de la paix.

Selon Lydie Polfer, l'OTAN restera toutefois la pierre angulaire de notre sécurité collective, sécurité que la mise en oeuvre de la politique de sécurité et de défense européenne contribuera à renforcer davantage.

Analysant l'évolution de la situation dans les Balkans, Madame Albright a relevé l'importance de l'assistance luxembourgeoise et a félicité le Luxembourg pour cette contribution remarquable à l'effort de la communauté internationale en faveur de la stabilisation et de la pacification de la région.

La secrétaire d'Etat américain a informé la délégation des derniers développements concernant le processus de paix au Moyen-Orient et des efforts de médiation des Etats-Unis. Les deux ministres ont convenu de l'importance d'une solution négociée du conflit et de la nécessité de s'abstenir de tout acte unilatéral qui risquerait de mettre en danger la recherche d'une solution.

Relations commerciales

Au chapitre des relations économiques, Madame Polfer a surtout relevé les liens étroits tissés entre les Etats-Unis et le Luxembourg au fil des années et concrétisés par la présence de nombreuses entreprises américaines au Luxembourg et d'importants investissements luxembourgeois aux Etats-Unis.

Ainsi, les Etats-Unis sont devenus le plus important partenaire commercial du Luxembourg en dehors de l'Union européenne et la valeur des importations de produits américains a même doublé entre 1998 et 1999.

Les Etats-Unis demeurent de loin le principal détenteur de capitaux étrangers dans l'industrie luxembourgeoise. Ainsi, l'industrie américaine assure presque 11% des investissements étrangers au Luxembourg en 1998, représentant un portefeuille de quelque 2 milliards de dollars. Au fil des années, ces investissements successifs ont permis la création de 9.800 emplois au Luxembourg.

Rencontres au Pentagone

Au cours de sa visite à Washington, Madame Polfer a également été reçue au Pentagone. Les discussions ont porté essentiellement sur les développements récents au niveau de la politique de sécurité et de défense, les relations entre l'OTAN et l'Union européenne et la contribution luxembourgeoise à l'effort de défense commune.

Au ministère du Commerce, Lydie Polfer a été accueillie par Norman Y. Mineta, ministre du Commerce. Au centre des discussions ont figuré notamment une évaluation des projets en matière de commerce électronique et une analyse des rela-

tions commerciales bilatérales et des échanges entre les Etats-Unis et l'Union européenne.

Des rencontres avec les conseillers aux relations internationales des deux candidats à la présidence figuraient enfin au programme de la visite. Ceux-ci ont présenté les priorités des candidats dans le domaine des relations internationales et donné un aperçu des grandes orientations de la future politique étrangère américaine.

Rencontre entre Madame Lydie Polfer et M. Amre Moussa, ministre des Affaires étrangères égyptien, à New-York

13 septembre 2000

En marge de l'assemblée générale des Nations Unies, à New-York, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, a rencontré son homologue égyptien Monsieur Amre Moussa pour évoquer l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient, les relations entre l'Egypte et l'Union européenne ainsi que les questions bilatérales.

Madame Polfer a également rencontré pour des discussions bilatérales Monsieur Harri Holkeri, président de l'assemblée générale, Monsieur Richard Holbrooke, Représentant permanent des Etats-Unis auprès des Nations Unies et Madame Andrea Willi, ministre des Affaires étrangères du Liechtenstein.

Madame Lydie Polfer a rencontré son homologue égyptien M. Amre Moussa, en marge de l'assemblée générale des Nations Unies

RENCONTRES
INTERNATIONALES

M. François Biltgen a participé à la conférence de l'OCDE intitulée "Politiques du marché du travail et service public de l'emploi: leçons à tirer du passé récent et perspectives d'avenir", à Prague

5 juillet 2000

Le ministre du Travail et de l'Emploi, Monsieur François Biltgen, s'est rendu à la conférence organisée à Prague par le gouvernement tchèque et l'OCDE (Organisation de Coopération et Développement économiques) sur le sujet "Politiques du marché du travail et service public de l'emploi: leçons à tirer du passé récent et perspectives d'avenir". Il était accompagné d'une délégation luxembourgeoise comprenant Messieurs Jean Zahlen, Premier conseiller de gouvernement au ministère du Travail et de l'Emploi et Jean Hoffmann, conseiller économique première classe à l'Administration de l'emploi.

La conférence a réuni quelque deux cents responsables politiques et hauts fonctionnaires des ministères de l'Emploi et des Services publics de l'emploi ainsi que des experts-chercheurs du milieu universitaire.

En quatre ateliers consacrés respectivement à la fonction de placement des Services publics de l'emploi (SPE), aux allocations de chômage en rapport avec les mesures d'activation, à la conception et la mise en œuvre des politiques actives du marché du travail et à la structure des SPE, les participants à la conférence ont échangé leurs expériences faites dans ces différents domaines.

François Biltgen a aussi participé à la table ronde politique finale sur le thème „Les mesures actives du marché du travail: le grand chantier politique du nouveau millénaire."

Lors de son intervention, Monsieur Biltgen a mis en garde contre les tentatives de certains Etats et de l'OCDE de vouloir imposer la pensée unique en cette matière. Il n'y a en effet pas de situation type en ce domaine, dans lequel les données changent constamment.

Il a également prôné la prudence en ce qui concerne la notion de "rentabilité" des mesures actives de l'emploi.

Les critères de performance utilisés doivent moins se baser sur le taux d'insertion des chômeurs que sur l'amélioration à court, moyen et long terme de leur employabilité.

M. Jean-Claude Juncker à l'Eurogroupe de Versailles

8 septembre 2000

Le Premier ministre et ministre des Finances, Monsieur Jean-Claude Juncker, s'est rendu à Versailles pour la réunion de l'Eurogroupe qui rassemblait tous les ministres des Finances de la zone euro.

Dans ce cadre, Monsieur Didier Reynders, ministre des Finances belge, a tenu à préciser que la faiblesse de l'euro résultait essentiellement de la différence de croissance entre la zone euro et les Etats-Unis. L'inquiétude majeure de l'Eurogroupe concerne la hausse des cours du pétrole qui peut être à l'origine de risques d'inflation. Jean-Claude Juncker a insisté sur la nécessité de trouver un terrain d'entente avec l'OPEP (Organisation des pays producteurs de pétrole).

Jean-Claude Juncker a déploré le fait que le niveau de l'euro soit si faible, mais surtout que les messages à propos de l'euro soient si divergeants au sein de la zone euro. Selon lui, les ministres doivent adopter des positions plus cohérentes entre eux et le rôle de l'Eurogroupe est précisément de montrer plus que jamais qu'il dispose d'une stratégie commune pour soutenir l'euro.

MM. Juncker et Frieden aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, à Prague

24 - 27 septembre 2000

Du 24 au 27 septembre 2000, le Premier ministre et ministre des Finances, Monsieur Jean-Claude Juncker et le ministre du Trésor et du Budget, Monsieur Luc Frieden, s'étaient rendus à Prague pour assister aux assemblées annuelles du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale.

MM. Juncker et Frieden ont participé aux assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale

Messieurs Juncker et Frieden, respectivement gouverneur du FMI et gouverneur de la Banque mondiale, participaient aux travaux du Comité monétaire et financier international (ex-Comité intérimaire) et du Comité de Développement, les organes définissant l'orientation des politiques des institutions de Bretton-Woods.

Trois sujets dominaient les réunions de Prague, à savoir les perspectives économiques dans le monde, la réforme de l'architecture financière internationale et la lutte contre la pauvreté, notamment la réduction de la dette des pays les plus pauvres.

Par ailleurs, les ministres Juncker et Frieden avaient des entretiens bilatéraux avec certains ministres des Finances ainsi qu'avec des dirigeants de groupes financiers internationaux.

En marge des assemblées annuelles, Monsieur Jean-Claude Juncker a rencontré son homologue tchèque lors d'une visite de travail. Les deux Premiers ministres se connaissent depuis 1997. En effet, dans le cadre d'une visite officielle à Prague, Monsieur Jean-Claude Juncker avait rencontré M. Milos Zeman, qui, à l'époque, était président du Parlement.

Au centre des discussions, marquées par une très bonne entente, figurait le processus d'élargissement de l'Union européenne. Les deux hommes politiques ont plaidé en faveur du maintien de la procédure retenue sous présidence luxembourgeoise en 1997. Lors de l'entrevue, les accords de Schengen, ainsi que la réapparition des mouvements d'extrême-droite en Europe, ont également été abordés. Le Premier ministre tchèque a souligné que la République tchèque, tout en ne faisant pas partie de l'Union européenne, s'était également associée aux mesures que les Quinze avaient engagées contre l'Autriche.

Sur le plan bilatéral, les relations entre la République tchèque et le

En marge des assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale, M. Jean-Claude Juncker a rencontré son homologue tchèque, M. Milos Zeman

Grand-Duché sont excellentes, comme l'ont relevé les deux Premiers ministres. Aussi Milos Zeman a-t-il confirmé qu'il se rendrait en février 2001 en visite officielle au Luxembourg.

M. Juncker et Madame Polfer au sommet Benelux, à La Haye

29 septembre 2000

Madame Lydie Polfer et Monsieur Jean-Claude Juncker ont participé au sommet Benelux à La Haye

Le 29 septembre 2000, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, ont participé au sommet Benelux, à La Haye.

Ce sommet a réuni les chefs de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères des trois pays du Benelux.

A l'approche des Conseils européens de Biarritz, en octobre, et de Nice, en décembre, les représentants des trois Etats ont discuté d'un mémorandum du Benelux relatif aux réformes des institutions européennes dans le cadre de la conférence intergouvernementale (CIG).

Un premier mémorandum Benelux, présenté au sommet de Helsinki, avait contribué à la décision d'élargir le champ des sujets traités par la CIG.

C'était notamment le cas pour la coopération renforcée qui, comme le souligna le Premier ministre luxembourgeois durant la conférence de presse qui suivit le sommet, après avoir été proposée par le Benelux, devint une priorité germano-française. Ce deuxième mémorandum s'inscrit dans la droite lignée du premier, puisque les pays du Benelux y abordent les questions de la finalité de la construction européenne et du calendrier de celle-ci.

Jean-Claude Juncker a souligné qu'une fois de plus le Benelux, en adoptant une approche commune, renforce son influence au sein de l'Union européenne. Le document adopté est, selon le Premier ministre, d'autant plus important qu'il renforce les éléments qui ont été à la base de l'édification de l'Europe, à savoir la méthode communautaire et les compétences de la Commission.

Pour Jean-Claude Juncker, un accord lors du conseil européen de Nice sur la liste élargie des champs d'application du vote à majorité qualifiée constituerait une avancée non négligeable. Et le Premier ministre luxembourgeois de conclure: "Beaucoup de travail attend l'Union après Nice".

FAMILLE
GRAND-DUCALE

Le couple grand-ducal, accompagné de quelques-uns de ses enfants et petits-enfants, reçu par Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II

Audience de la famille grand-ducale auprès de sa Sainteté le Pape Jean-Paul II

8 juillet 2000

A l'occasion du Jubilé de l'An 2000, LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte accompagnés de leurs enfants et petits-enfants ont été reçus en audience par le Souverain pontife, le samedi 8 juillet 2000, au Palais apostolique du Vatican.

Sous un ciel radieux, la voiture du couple grand-ducal traversa à 10.45 heures l'Arco delle Campane de la Cité du Vatican pour rejoindre la Cour Saint-Damas où LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que les autres membres de la famille grand-ducale furent accueillis par les dignitaires du Vatican.

Après les honneurs militaires par une unité de la Garde suisse, l'hymne national luxembourgeois fut joué. Ensuite, la famille grand-ducale et sa suite se rendirent au deuxième étage du Palais apostolique. Ils ont traversé la Salle Clémentine pour atteindre l'antichambre de la bibliothèque du Pape Jean-Paul II.

Le Saint-Père salua LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse dans la Salle des Saints Pierre et Paul pour se retirer ensuite avec eux en audience privée dans sa bibliothèque.

Après l'audience, S.A.R. le Grand-Duc Jean présenta successivement au Saint-Père LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, le Prince Guillaume et son épouse la Princesse Sibilla, ainsi que le Prince Jean. Jean-Paul II salua les petits-enfants de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Prince Guillaume, le Prince Félix et embrassa chaleureusement les plus petits, le Prince Louis, la Princesse Alexandra, le Prince Sébastien qui lui remit un dessin, de même que le Prince Paul-Louis.

La cérémonie d'audience prit fin avec le traditionnel échange de cadeaux. Un chapelet fut remis à chacun des membres de la famille grand-ducale par Sa Sainteté, tandis que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont tenu à offrir au Saint-Père une photo souvenir de sa visite en 1985 au Grand-Duché de Luxembourg, photo qui avait été prise au Palais grand-ducal avec S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte.

A la suite de cette audience qui s'est déroulée dans une atmosphère très familiale et chaleureuse, la famille grand-ducale prit congé de Sa Sainteté après la bénédiction et se rendit pour une brève entrevue dans les appartements du Cardinal Sodano, secrétaire d'Etat.

Ensuite, la famille grand-ducale a visité la Basilique Saint-Pierre où elle fut accueillie par Monseigneur Vittorio Lanzani, membre du Chapitre de Saint-Pierre. Comme tous les fidèles, la famille grand-ducale emprunta la "Porte Sainte" de la Basilique qui évoque le passage que tout chrétien est appelé à effectuer du péché à la grâce.

A l'intérieur de la Basilique, la famille grand-ducale s'est longuement recueillie dans la Chapelle de Sacrement. Passant devant la statue de Saint-Pierre, elle a, à

l'instar de tous les pèlerins, touché le pied droit de la statue comme signe de vénération.

Avant de quitter la Cité du Vatican, S.A.R. le Grand-Duc déposa des fleurs, en présence des membres de sa famille, sur le tombeau du Pape Benoît XV, son parrain de baptême.

Exposition au Palais grand-ducal "En hommage à... Mit Widmung für... Dedicated to..."

Été 2000

Tel est le titre de l'exposition de la bibliothèque privée grand-ducale. Cette exposition était ouverte au public pendant tout l'été dans la "Salle de la balance" du Palais grand-ducal. Ce titre trilingue a été choisi pour rendre hommage aux auteurs venant de tous horizons.

Chaque livre exposé a été dédicacé aux souverains et souveraines des maisons de Nassau-Weilbourg et de Luxembourg. Les plus anciens ouvrages datent du XVIIIe siècle.

L'exposition illustre les intérêts historiques, scientifiques et culturels des souverains provenant des maisons de Nassau-Weilbourg et de Luxembourg. En même temps, l'exposition retrace l'histoire de la bibliothèque privée grand-ducale, originaire de Nassau et conservée au Château de Berg. Les recettes issues de l'exposition seront versées à la fondation "Œuvres Grande-Duchesse Charlotte".

Visite du couple grand-ducal de l'exposition de Pol Aschmann, au Cercle Municipal

23 août 2000

LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ont visité l'exposition du photographe Pol Aschmann intitulée "Coup d'œil sur la ville", présentée au Cercle municipal de la Ville de Luxembourg.

Le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ont visité l'exposition de Pol Aschmann en compagnie de M. Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg

DIVERS

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

10/07/2000

M. Jean-Claude Juncker et Madame Erna Hennicot-Schoepges ont visité les sites culturels

01/09/2000

M. Juncker a présenté la réforme du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques

15/09/2000

M. Luc Frieden a évoqué le problème des suicides dans les prisons

27/09/2000

M. Jean-Claude Juncker invité à la célébration du 10e anniversaire de la réunification allemande

Présentation du Rapport mondial 2000 sur le développement humain

3 juillet 2000

Lors d'une conférence de presse, Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, accompagné de Madame Sakiko Fukuda-Parr, chargée du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a présenté le Rapport mondial officiel sur le développement humain en l'an 2000.

Cette année, le programme met particulièrement l'accent sur les droits de l'Homme. S'il exige bien, comme les années précédentes, l'éradication de la pauvreté, cette fois il ne s'agit plus d'en parler au seul nom du développement, mais d'adopter une vision globale combinant développement humain et respect des droits de l'Homme.

Pour ce faire, le PNUD a dégagé six axes de priorité destinés à garantir l'égalité sociologique, la justice et le respect des droits de l'Homme: combler le fossé entre les discours et les actes; élargir le concept même de développement en y intégrant les droits de l'Homme; consolider et reconcevoir la démocratie; enrayer la pauvreté qui entrave le respect des droits de l'Homme; ajuster le système de responsabilité des Etats et de toutes ses composantes; et, enfin, préconiser le soutien des mouvements nationaux qui luttent en faveur de la protection des droits de l'Homme.

A l'heure actuelle, dans le classement informel des pays en termes de progrès humain, le Luxembourg n'occupe que le 17e rang, alors qu'il possède le revenu par habitant le plus élevé au monde. D'après Charles Goerens, qui déplore ce résultat, cette position serait essentiellement imputable à la "situation atypique" du Grand-Duché en matière d'instruction: en effet, le nombre élevé d'étudiants qui poursuivent leurs formations secondaire et supérieure à l'étranger fait chuter le taux de fréquentation scolaire à un niveau de 69%. Madame Fukuka-Parr a estimé que le classement "n'était pas particulièrement révélateur pour le Luxembourg", mais qu'il servait tout de même à "se situer en matière de développement humain".

M. Jean-Claude Juncker et Madame Erna Hennicot-Schoepges ont visité les sites culturels du Luxembourg

10 juillet 2000

Le 10 juillet 2000, Jean-Claude Juncker, Premier ministre et Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre des Travaux publics ont consacré une journée à la visite de plusieurs sites liés à la culture. Les deux membres du gouvernement ont ainsi pu s'informer sur l'avancement des travaux des différents sites en construction et sur les activités des institutions culturelles déjà en place.

Parmi les sites visités figuraient le Centre culturel de Rencontre Neumünster, la Tour Jacob, le Musée national d'Histoire natu-

En visitant différents chantiers, M. Jean-Claude Juncker et Mme Erna Hennicot-Schoepges ont pu se rendre compte de l'avancement des travaux

relle, le Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean, le Musée de la Forteresse, le Centre national de Littérature à Mersch, le Centre de Recherche public Henri Tudor et le Théâtre gallo-romain de Dahlheim.

Présentation d'un plan-cadre en faveur de l'éducation précoce

11 juillet 2000

La ministre de l'Education nationale, Madame Anne Brasseur, a présenté une brochure consacrée au plan-cadre de l'éducation précoce au Luxembourg. Projet lancé en 1997, l'éducation précoce est un service facultatif qui est proposé par les communes à l'attention des enfants de trois ou quatre ans.

Cette brochure d'information a permis de dresser un premier bilan dudit projet ainsi que d'éclairer les enseignants et toute autre personne intéressée par les enjeux de la stimulation intellectuelle et sociale des enfants en bas âge. Ainsi, le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement précoce a presque doublé cette année: près de 60% de ces enfants sont luxembourgeois et 40% étrangers, ce qui représente un échantillon plutôt fidèle de la population du Grand-Duché.

Ce service étant à présent offert par 52 communes, Anne Brasseur a souligné la nécessité de disposer d'infrastructures adéquates, mais a aussi mis en avant la pénurie qui touche l'enseignement en général, et donc également l'éducation précoce, en matière de personnel enseignant.

Madame Anne Brasseur a dressé le bilan de l'année scolaire 1999 - 2000

12 juillet 2000

A l'occasion de la clôture de l'année scolaire 1999 - 2000, Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a présenté le bilan des actions menées par son ministère. Ce bilan fait également l'objet d'une publication éditée par le ministère en question.

Madame la ministre a tenu à souligner qu'au cours des nombreuses consultations et entrevues qu'elle a menées depuis son entrée en fonction, un grand besoin de réforme de l'école tant du point de vue des contenus de formation que des infrastructures s'est fait ressentir.

A propos de l'enseignement primaire, la ministre a évoqué les nouveaux rythmes scolaires qui seront appliqués dès la prochaine rentrée. 91,25 % des enfants de l'enseignement primaire bénéficieront d'un nouvel horaire. Madame Brasseur n'a pas caché sa préférence pour le samedi libre, le nouvel horaire étant mieux adapté au bio-rythme de l'enfant.

Madame Brasseur a également présenté des projets visant à favoriser l'apprentissage de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les écoles primaires.

En ce qui concerne le passage du primaire vers le postprimaire, les chiffres correspondent plus ou moins à ceux de l'année précédente (51,8% des enfants s'orientent vers la 7e section technique, 40,9% vers la 7e secondaire, 7,2% vers le modulaire et 0,1% redoublent).

Madame Anne Brasseur a dressé le bilan de l'année scolaire 1999-2000

Le taux de réussite dans le secondaire général et le secondaire technique a subi peu de variations par rapport à l'année précédente.

Madame Brasseur a signalé que deux projets d'autonomie partielle ont été lancés en automne, à l'Athénée de Luxembourg, et au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette.

La ministre a rappelé en outre qu'au cours de l'année scolaire écoulée a été mis en place un régime préparatoire destiné aux élèves en âge d'être admis au postprimaire, mais dont les connaissances sont insuffisantes.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la ministre a précisé que le programme „Média 2000" a démarré. Ce programme vise à améliorer l'équipement informatique dans les écoles.

A propos de la formation pour adultes, la ministre a souligné que celle-ci rencontre un succès non négligeable, notamment les cours de langue luxembourgeoise.

Rencontre entre M. Henri Grethen et Dr Hanspeter Georgi, ministre de l'Economie et des Transports de la Sarre

12 juillet 2000

Henri Grethen, ministre de l'Economie et ministre des Transports, a rencontré son homologue de la Sarre, Dr Hanspeter Georgi sur un tronçon de l'autoroute A8 qui reliera la ville de Luxembourg à celle de Sarrebruck.

Sur place, les deux ministres ont recueilli des informations sur l'avancement des travaux, qui devraient être achevés en automne 2002.

En leur qualité de ministre du Transport, les deux homologues ont également abordé des questions de transport public. D'un commun accord, ils ont convenu de veiller de manière prioritaire à une meilleure desserte de la ligne de bus qui relie les villes de Saarlouis, Perl, Nennig, Remich et Luxembourg. Au dire du Dr Hanspeter Georgi, une liaison par rail entre Luxembourg et Sarrebruck passant par Metz est envisagée.

En matière de transport aérien, les deux ministres ont affiché la volonté d'intensifier leur collaboration.

Les réseaux informatiques ont également été abordés par Messieurs Grethen et Georgi. Dans ce contexte, ils ont évoqué le réseau transeuropéen 155 qui permettra aux universités et centres de recherche d'échanger des données grâce à des liaisons à haut débit.

L'entrevue a été aussi l'occasion pour les deux ministres de discuter des effets de la libéralisation sur les secteurs de l'énergie et des télécommunications.

M. Henri Grethen a présenté les dernières prévisions du Statec

19 juillet 2000

Lors d'une conférence de presse, Monsieur Henri Grethen, en sa qualité de ministre de l'Economie, a présenté les dernières prévisions du Statec, parues dans une nouvelle note de conjoncture. Cette dernière brosse un tableau complet de l'évolution économique et sociale luxembourgeoise, au cours de l'année 1999, et établit des prévisions pour l'année 2000.

La situation économique du Luxembourg est excellente, puisque le PIB s'est accru de 7,5% en 1999. Il faut rappeler qu'en 1999, la hausse moyenne du PIB au sein de l'Union européenne correspondait à 2,3%.

Le secteur financier ainsi que celui des transports et des communications contribuent largement au dynamisme de l'économie luxembourgeoise.

Le Statec pronostique un taux de chômage de 2,7% pour cette année, alors qu'il s'élevait à 2,9% en 1999. La baisse prévue s'expliquerait notamment par le nombre croissant de demandeurs d'emploi bénéficiant de mesures de placement.

Seule l'inflation procure une certaine inquiétude, le Statec prévoyant, pour l'année 2000, un taux de 2,9%, plus élevé que celui annoncé par l'OCDE (2%). Mais, il faut noter que ce chiffre est dû en grande partie aux

variations du prix du pétrole, et celles-ci ne peuvent, a priori, pas avoir d'incidence durable puisqu'elles sont compensées par l'indexation automatique des salaires sur les prix.

Les journées de la coopération, à Luxembourg

20 - 21 juillet 2000

Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, a tiré le bilan des journées de la coopération au développement qui se sont déroulées pour la première fois au Grand-Duché. Ces journées ont permis aux coopérants de tous bords et aux hautes personnalités politiques de se rencontrer et d'échanger leurs vues et leurs expériences en la matière.

Etant donné son investissement de LUF 10 milliards dans la coopération et compte tenu de son PIB, le Luxembourg figure incontestablement parmi les acteurs principaux sur la scène internationale en matière de coopération au développement. Le ministre a rappelé que, d'ici 2005, l'objectif souhaité était "d'investir 1% de notre PIB dans des missions de coopération". Le but final étant, bien sûr, de lutter contre la pauvreté en misant à la fois sur la santé, la formation professionnelle, l'instruction et la promotion du rôle de la femme.

Concrètement, il revient au ministère en charge de la Coopération et de l'Action humanitaire d'identifier et d'assumer la responsabilité des projets dans les pays en voie de développement, tandis que leur formulation et leur exécution proprement dites reviennent aux agences de coopération, dont, le plus souvent, Lux-Development. Jusqu'à présent, seuls 10% du budget sont investis dans l'aide d'urgence, M. Goerens estimant en effet qu'il est préférable "d'investir dans des projets à long terme".

Concernant les objectifs de la politique luxembourgeoise de coopération au développement, le ministre a précisé que "notre pays, qui ne manque pas de ressources budgétaires, se doit de contribuer au sort de ceux dont le contexte socio-économique est très en-dessous du nôtre". Par ailleurs, afin d'éviter à tout prix que le clivage entre pays riches du Nord et pays pauvres du Sud ne s'accroisse, il a insisté sur la nécessité absolue de remédier à l'inégalité des moyens et à faciliter l'accès à l'information, notamment par le biais d'Internet.

S.A.R. le Grand-Duc Héritier a reçu les participants aux premières journées de la coopération

Présentation du Projet de Budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2001

31 juillet 2000

Le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, Lydie Polfer et le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, ont présenté, lundi 31 juillet 2000, le projet de budget pour l'exercice 2001.

Le projet de budget pour 2001, le premier à être exclusivement libellé en euro, prévoit au total des recettes de 5.429,2 millions d'euros et des dépenses de 5.425,3 millions d'euros, donc un excédent de 3,9 millions d'euros. Selon Luc Frieden, le gouvernement a veillé à maintenir la stabi-

MM. Juncker et Frieden et Madame Polfer ont présenté le premier projet de budget entièrement libellé en euro pour l'exercice 2001

lité financière en limitant la croissance des dépenses dans un environnement caractérisé par une conjoncture économique favorable. Après les 7,5% de croissance du PIB en 1999, le gouvernement prévoit une croissance de 6 % pour 2001 et un taux d'inflation de 2,5%.

Au niveau des recettes, le gouvernement a procédé à une réévaluation et projette une hausse de 12,73% pour 2001, comparée à une augmentation de 8,78 % des dépenses. La grande majorité des recettes sera utilisée pour la dotation des fonds spéciaux d'investissement qui augmentera de 35% en 2001, soit 170 millions d'euros. Les investissements publics s'élèveront en 2001 à 577 millions d'euros, soit une augmentation de 16%.

Selon Luc Frieden, ce projet de budget vise à bien préparer le Luxembourg à l'avenir et met l'accent sur la solidarité interne et externe.

Ainsi, les dépenses dans l'intérêt du développement des nouvelles technologies au Luxembourg connaîtront une hausse de 12 % pour atteindre 43,9 millions d'euros. Les crédits pour la recherche public, via la dotation du fonds national de la recherche, augmenteront de 68% et s'élèveront à 21,6 millions d'euros. Les postes budgétaires pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur s'élèveront respectivement à 626 millions d'euros et 52 millions d'euros.

Au niveau de la solidarité, le budget social connaîtra une hausse de 9% et atteindra 2,2 milliards d'euros, et les dépenses effectuées via la caisse nationale des prestations familiales s'élèveront à 494 millions d'euros. Il est en outre prévu de financer 350 places dans des crèches et foyers du jour. Des efforts seront également consentis dans le domaine des infrastructures et équipements ainsi que des soins pour toxicomanes.

Le budget pour la coopération au développement connaîtra une nouvelle hausse en 2001 et passera à 154,5 millions d'euros, ce qui correspond à 0,76% du PIB.

D'autres augmentations substantielles concernent l'armée (158 millions d'euros pour les missions de maintien de la paix) la Police grand-ducale (104 millions d'euros pour le renforcement en personnel) et le contrôle alimentaire (839.000 euros).

Présentation de la nouvelle directrice de l'Adem, Madame Mariette Scholtus

2 août 2000

Lors d'une conférence de presse, M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a présenté la nouvelle responsable de l'Adem, Madame Mariette Scholtus.

Mariette Scholtus succède à Jean-Marie Mousel, décédé le 29 juin dernier. Elle est la première femme à accéder à la direction d'une grande administration étatique luxembourgeoise. Juriste de formation, elle a occupé plusieurs postes au ministère du Travail et auprès de l'Inspection du Travail et des Mines, et a donc acquis une longue expérience en matière d'emploi et de chômage.

A l'occasion de cette même conférence de presse, M. Biltgen a analysé la situation du marché de l'emploi luxembour-

geois et annoncé que l'Adem subirait une profonde réforme au cours de l'an 2001, notamment dans l'optique de résorber le taux de chômage qui stagne à 2,5% alors même que le nombre d'emplois nouvellement crées augmente. Les objectifs de Mariette Scholtus vont dans le même sens et prévoient essentiellement de lutter contre le chômage des jeunes, des invalides et des personnes non qualifiées, et de développer l'emploi féminin ainsi que la formation.

Présentation par M. Henri Grethen de la nouvelle loi sur le commerce électronique

9 août 2000

Lors d'une conférence de presse, Henri Grethen, ministre de l'Economie, a présenté les aspects concrets de la nouvelle loi sur le commerce électronique, votée le 12 juillet 2000 et qui devrait entrer en vigueur au courant du mois d'août 2000.

Un des éléments essentiels de cette loi est la reconnaissance légale de la signature électronique, désormais équivalente à une signature manuscrite, dans des conditions de sécurité précises. Le signataire peut aussi utiliser un pseudonyme.

La loi réglemente la publicité sur Internet. Elle fixe des règles protectrices pour le consommateur titulaire d'un instrument de paiement électronique et prévoit le droit de rétraction dans un délai de sept jours.

M. Grethen a souligné la nécessité de cette législation, tant pour l'économie globale du pays que pour chaque citoyen. Cette loi devrait encourager l'apparition de nouveaux métiers en relation avec la société de l'information, comme celui de prestataire de services de certification.

M. Henri Grethen a présenté la nouvelle loi sur le commerce électronique

Le site www.eco.etat.lu fournit des informations supplémentaires sur la réglementation du commerce électronique.

M. Juncker a présenté la réforme du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques

1er septembre 2000

Le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présenté lors d'une conférence de presse, les détails de la réforme du tarif de l'impôt 2001-2002 sur le revenu des personnes physiques, dont il avait esquissé les traits essentiels le 31 juillet 2000. Compte tenu des très bonnes performances de l'économie et des finances publiques luxembourgeoises et dans le contexte des réformes fiscales menées par d'autres Etats membres de l'Union européenne, le gouvernement a décidé d'avancer cette réforme fiscale au 1er janvier 2001 pour les personnes physiques.

La réforme du tarif sur le revenu des personnes physiques se fera en deux étapes: la première commencera le 1er janvier 2001 et la deuxième le 1er janvier 2002. La réforme engendrera une baisse substantielle de l'impôt sur le revenu des personnes phy-

siques. Elle se caractérise essentiellement par une augmentation du minimum tarifaire exonéré de LUF 270.000 à LUF 390.000 pour les célibataires (classe 1) et de LUF 540.000 à LUF 780.000 pour des couples mariés et personnes célibataires âgées de plus de 65 ans ou veuves (classes 2 et 1a), par une suppression de la deuxième (6%) et de la dernière (46%) tranches ainsi que par une réduction uniforme des taux marginaux de 2 points par rapport aux taux actuels. Il en résulte que le taux marginal maximal passera ainsi de 46% actuellement à 42% en 2001 et à 38% en 2002.

La réforme du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sera complétée par une réforme de la fiscalité des entreprises. En effet, le gouvernement projette, après une analyse approfondie de l'assiette d'imposition, de baisser en 2002 la charge fiscale des entreprises de 37,45% à 30%.

M. Goerens a signé deux protocoles d'accord en matière de coopération au développement

11 septembre 2000

M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire, a signé deux protocoles d'accord en matière de coopération au développement avec le Sénégal et le Mali.

Charles Goerens et Saloum Kande, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal, ont signé un protocole d'accord relatif au projet "Hydraulique villageoise dans la région de Louga au Sénégal".

Le projet propose d'améliorer l'approvisionnement en eau potable des populations résidant à proximité de sept villages de la région de Louga au Sénégal en réalisant des forages et des réseaux d'adduction d'eau. La contribution budgétaire du Luxembourg s'élève à LUF 139.500.000 pour une durée de deux ans.

Le ministre Charles Goerens et Ahmed ag Hamani, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Mali, ont signé un protocole d'accord relatif au projet "Alphabétisation fonctionnelle et promotion des femmes en zone périurbaine de Bamako, quartier de Lassa - phase 2".

Le projet constitue la phase de consolidation d'un projet pilote. L'objectif général du projet est d'aider les femmes en difficulté à travers l'alphabétisation, la formation professionnelle et l'éducation socio-sanitaire.

L'enveloppe financière du projet s'élève à LUF 40.665.540. La contribution financière luxembourgeoise s'élève à LUF 31.993.806 et celle du gouvernement du Mali à LUF 8.671.734. La durée du projet est de 36 mois.

M. Frieden a déposé le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001

13 septembre 2000

Le 13 septembre 2000, Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, a déposé à la Chambre des députés le projet de loi n°4700 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001. Monsieur Frieden a remis le projet de loi à Jean Spautz, président de la Chambre des députés. Ce dernier l'a fait suivre à Lucien Weiler, président de la Commission des finances, qui l'a remis à Gusty Graas, nommé rapporteur par cette dernière. Après le dépôt, le Premier ministre, Jean-Claude Juncker et Luc Frieden ont commenté le projet de budget.

Le budget des recettes et des dépenses, entièrement libellé en euro, dépasse pour la première fois les LUF 200 milliards pour atteindre LUF 219 milliards, soit 5,4 milliards d'euros. Pour l'exercice 2001, les principales recettes seront constituées par l'impôt sur le revenu des collectivités (1 milliard d'euros), l'impôt à la source retenu sur les salaires (1,1 milliards d'euros) et le produit net de la TVA (1 milliard d'euros).

L'allègement des impôts au bénéfice des particuliers et la hausse du budget social en vue

M. Jean Spautz remet le projet de budget à M. Lucien Weiler, président de la Commission des finances

de maintenir la cohésion sociale sont prévus mais ne remettent pas en cause l'équilibre budgétaire. Le Premier ministre a exposé les grands axes définis par le gouvernement et pris en compte par le budget 2001: solidarité nationale, solidarité internationale, investissements et éducation nationale.

Signature de quatre accords bilatéraux entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Rwanda

14 septembre 2000

Le jeudi 14 septembre 2000, Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et le Docteur Ezechias Rwabuhihi, ministre de la Santé de la République du Rwanda, ont signé quatre nouveaux accords bilatéraux entre les deux pays.

Ce pays d'Afrique centrale est l'un des plus anciens partenaires de la coopération luxembourgeoise. Le soutien du Luxembourg à la reconstruction du pays se concentre sur les domaines de la santé, du développement rural, de la lutte contre le SIDA et de la formation professionnelle.

La coopération luxembourgeoise poursuit une politique de développement cohérente au Rwanda depuis 1995, et aspire à assurer tant la pérennité que l'efficacité de ses projets.

Les résultats des deux projets de recherche pourraient se révéler très prometteurs notamment dans le domaine de la lutte contre le SIDA au Rwanda, si bien que divers organismes du secteur médical se sont engagés à financer une partie du projet.

La participation du ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois à ces deux projets s'élève à LUF 11.681.325 pour une période de trois ans.

Signature de l'un des quatre accords bilatéraux entre le Rwanda et le Luxembourg, représentés respectivement par M. Rwabuhihi et M. Charles Goerens

M. Luc Frieden a levé le silence sur le problème des suicides en prison

Luc Frieden a évoqué le problème des suicides dans les prisons

15 septembre 2000

Suite à la recrudescence des cas de suicide enregistrés à la prison de Schrassig, le ministre de la Justice, Monsieur Luc Frieden, a décidé de rendre public un rapport relatif à ce sujet.

Les chiffres sont éloquents: tandis qu'on dénotait deux seuls cas de suicide et deux tentatives en 1999, ce triste bilan atteint déjà 5 suicides, 5 autres tentatives et 18 automutilations pour le seul premier semestre 2000. Ce qui fait dire au ministre: "Quand une personne met un terme à sa vie alors qu'elle jouit d'une entière liberté, c'est dramatique. En arriver à une telle extrémité alors qu'on se trouve derrière les barreaux, c'est encore pire".

C'est dans ce contexte douloureux qu'a été établi un état des lieux auprès de 330 détenus et de 200 membres du personnel de la prison de Schrassig, qui ne vivent pas toujours bien leur difficile travail dans le milieu carcéral. Ainsi, on a découvert que les détenus se révèlent "à risque" principalement au début de leur incarcération, avant ou après leur jugement mais aussi, plus étrangement, peu avant leur libération, car c'est alors qu'ils prennent conscience de la perception qu'on pourrait avoir d'eux à l'extérieur.

Sachant cela, c'est dans ces moments-là qu'il s'agit de renforcer l'assistance psychologique des détenus, mais aussi des gardiens pour qu'ils soient plus compréhensifs envers les prisonniers.

Présentation du plan de promotion des énergies renouvelables, lors de l'Oekofoire

15 - 17 septembre 2000

Charles Goerens, ministre de l'Environnement, et Eugène Berger, secrétaire d'Etat, ont pu présenter lors du week-end de l'Oekofoire le plan de promotion des énergies renouvelables et d'une consommation rationnelle de l'énergie.

L'initiative du nouveau plan a été saluée, tant par l'Oeko-Fonds que par le mouvement écologique, comme marquant un pas décisif en direction d'une politique de l'énergie tournée vers l'avenir.

Une bonne politique de l'environnement passe, certes, par un cadre politique clairement établi (des appareils qui consomment moins d'électricité, l'instauration d'une taxe écologique, le principe des énergies renouvelables, etc.), mais avant tout par un changement fondamental des modes de vie individuels.

Publication du rapport annuel du FNUAP 2000

19 septembre 2000

C'est au ministère des Affaires étrangères, en présence de Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, que France Donnay, conseiller principal en Santé de la Reproduction auprès de la Division Technique du FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population) à New York, a présenté le nouveau rapport annuel sur l'état de la population dans le monde.

Intitulé cette année "Vivre ensemble dans des mondes séparés - hommes et femmes à une époque de changements", le rapport met l'accent sur la nécéssité de mettre fin à la dis-

M. Charles Goerens et Madame France Donnay, conseiller principal auprès du FNUAP, ont présenté le rapport annuel du FNUAP 2000

crimination sexuelle tant sur le plan des droits de la personne que sur celui du développement. En effet, les inégalités entre hommes et femmes dans les pays en voie de développement se poursuivent, en même temps que la croissance démographique, à un rythme soutenu et dans des proportions préoccupantes. Or, cette inégalité constitue par extension un frein au développement des individus, des familles, des communautés et donc des nations.

Pour mettre fin à la discrimination sexuelle, c'est à tous les niveaux de la société qu'il faut agir: que ce soit au sein des gouvernements, des ONG, des collectivités locales ou plus encore par le biais d'un profond changement des mentalités individuelles. Les questions d'égalité culturelle, médicale et juridique entre les sexes constituent autant de points d'interrogation que d'enjeux vitaux pour le bien-être de peuples libres vivant dans un monde libre.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet www.unfpa.org

Présentation du rapport annuel 1999 sur la Coopération au développement et l'Action humanitaire

20 septembre 2000

Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, a présenté le rapport annuel 1999 sur la coopération luxembourgeoise au développement.

Il en ressort notamment que le Luxembourg a sa place parmi les cinq premiers donateurs du monde, et que l'année 1999 fut "l'année du Kosovo".

Alors que dans le budget de l'an 2000, l'aide publique au développement correspond à 0,7% du PIB, soit l'objectif fixé par l'ONU, le gouvernement espère atteindre, en 2005, le chiffre de 1% du revenu national brut. M. Goerens n'a pas manqué de rappeler que le Luxembourg remplit ses engagements pris au niveau international.

La politique du Luxembourg est centrée sur dix pays cibles, et privilégie les secteurs sociaux et l'application du principe de l'égalité entre hommes et femmes. L'accord-cadre, mis en place entre le gouvernement et les ONG en 1999, a renforcé l'efficacité de l'aide publique.

M. Goerens a également insisté sur la nécessité pour le gouvernement d'assurer une cohérence avec les politiques d'aide publique menées par les autres gouvernements et organismes internationaux.

Campagne d'information en faveur des transports publics, présentée par M. Henri Grethen

25 septembre 2000

A l'occasion d'une conférence de presse, Monsieur Henri Grethen, ministre des Transports, a présenté les mesures destinées à améliorer l'utilisation des transports en commun. Parallèlement à ces mesures positives, il a exposé les raisons de la hausse des prix des transports en commun prévue pour janvier 2001.

Cette augmentation, que M. Grethen a qualifiée de "nécessaire" avait été décidée le 12 mai 2000. Les tarifs n'avaient pas été

adaptés depuis 1995, et leur majoration s'explique par plusieurs facteurs: l'évolution des salaires, le prix de revient supporté par les transporteurs, et, enfin, le coût qu'assume l'Etat pour assurer le bon fonctionnement du transport public. La hausse des prix devra donc contribuer à alléger le "solde à financer" par l'Etat.

Les mesures positives concernent notamment l'amélioration des infrastructures des CFL lors des prochaines années, et la connexion du Luxembourg au TGV-Est.

Enfin, le ministère des Transports a lancé une campagne destinée à améliorer l'attrait des transports en commun.

Le lundi 25 septembre au soir, M. Grethen assista à une table ronde sur les transports en commun, dans laquelle il réaffirma sa volonté de faire une politique pour les citoyens, en tenant compte de leurs aspirations et de leur liberté de choix dans leur mobilité.

M. Jean-Claude Juncker invité à la célébration du 10e anniversaire de la réunification allemande

27 septembre 2000

La fondation Konrad Adenauer avait choisi le Tränenpalast (Palais des Larmes), à Berlin, pour célébrer le 10e anniversaire de la réunification allemande.

Ce palais est riche en symboles, parce que c'est dans ce bâtiment, près du poste frontière Friedrichstrasse, que de nombreux Allemands de l'est et de l'ouest se sont quittés lors de la division de l'Allemagne.

Le ton de la manifestation était résolument européen. A côté du chancelier de la réunification Helmut Kohl et de la présidente de la CDU, Angela Merkel, deux hommes politiques européens chevronnés ont pris la parole: l'ancien président de la Commission européenne, Monsieur Jacques Delors ainsi que le Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker.

"En Europe, le regard vers l'avant doit toujours s'accompagner d'un regard vers l'arrière, un regard sur la misère et les souffrances qui ont affligé l'Europe au cours du 20e siècle", a souligné le chef du gouvernement luxembourgeois lors de son intervention. L'Union européenne d'aujourd'hui est le fruit de la ferme volonté de traduire l'aspiration à la paix par des actions concrètes. C'est ainsi qu'on a réussi à faire taire les vieux démons.

A propos du phénomène de la globalisation, le Premier ministre luxembourgeois s'est montré optimiste. "Elle apporte une lueur d'espoir à beaucoup d'hommes". L'Europe a sa propre réponse à la globalisation et cette réponse s'appelle euro. Et de souligner que, tout comme la paix, l'euro n'est pas un acquis mais une tâche qui demande un effort permanent.

Seule une Europe qui ne néglige pas le volet social pourra véritablement être proche des citoyens européens. L'Europe doit rejoindre les rêves et les objectifs des citoyens qui la composent.

"Helmut Kohl est un grand Européen" a souligné le Premier ministre luxembourgeois, notamment grâce à sa sensibilité face aux préoccupations réelles des hommes et des femmes. Plus que

M. Jean-Claude Juncker aux côtés du chancelier de la réunification, M. Helmut Kohl, et de la présidente de la CDU, Madame Angela Merkel

d'autres hommes politiques, Helmut Kohl a incarné une Europe "à dimension humaine".

Dans ce même contexte, Jean-Claude Juncker a relevé l'aptitude de Helmut Kohl à prêter une oreille ouverte à tout un chacun en Europe, notamment aux "petits". Cette attitude lui a valu également la reconnaissance du Luxembourg.

Le Premier ministre s'est alors penché sur la question des petits et grands Etats en Europe et a remarqué qu'au cours des dernières décennies, cette différence n'a jamais vraiment posé problème. Cet aspect est même une des caractéristiques de l'Europe. A l'avenir, l'Europe devra donc continuer à se présenter au monde entier dans sa diversité.

Signature d'un accord bilatéral entre le Luxembourg et la République de Corée

27 septembre 2000

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et Monsieur Dae-Hwa Choi, ambassadeur de la République de Corée, ont signé un accord bilatéral relatif au transport aérien. Cet accord a été conclu après plus de deux années de négociations. C'est la compagnie luxembourgeoise Cargolux qui, en premier lieu, bénéficiera des effets de cet accord. En effet, elle pourra désormais effectuer des vols réguliers entre Luxembourg et Séoul, alors qu'une permission spéciale était jusqu'à présent nécessaire pour chaque opération sur le territoire coréen.

Le Luxembourg et la Corée ont signé un accord bilatéral relatif au transport aérien

M. Charles Goerens a signé le premier accord-cadre de coopération avec MSF

28 septembre 2000

Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, et le docteur Romain Poos, président de la section luxembourgeoise de Médecins Sans Frontières (MSF), ont signé un accord-cadre liant les deux parties pour une durée de cinq ans.

MSF est la première organisation non-gouvernementale (ONG) à conclure un accord-cadre avec le ministère des Affaires étrangères.

Cet accord-cadre signifie concrètement que le ministère des Affaires étrangères intervient à 85% dans le financement des projets, alors que le mécanisme traditionnel de cofinancement ne dépasse pas 75%. Les projets inscrits pour cette année concernent essentiellement le secteur de la santé, dans huit pays différents, africains majoritairement.

EN BREF

EDUCATION

> Une nouvelle méthode pour apprendre le luxembourgeois

5 juillet 2000

La ministre de l'Education nationale, Madame Anne Brasseur, a présenté au Centre de langues la nouvelle mouture du programme d'apprentissage de la langue luxembourgeoise: *Da lass*. Face au succès considérable de la première édition, épuisée en quelques semaines, le ministère de l'Education a décidé d'en publier une seconde, entièrement revue, complétée et adaptée à la réforme de l'orthographe luxembourgeoise.

Cette méthode audiovisuelle propose une approche rapide, à la fois ludique et didactique, pour apprendre le luxembourgeois tout en s'imprégnant de la culture et des traditions du pays. Le programme, qui tient en deux livres et une cassette vidéo, comprend un total de 20 leçons.

Une extension de dix leçons supplémentaires pour un niveau plus avancé est d'ores et déjà en phase de production.

> L'université de Pittsburgh a signé un accord de coopération avec le CEPS

11 juillet 2000

Le chancelier Mark A. Nordenberg de l'université de Pittsburgh et le président du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques socio-économiques (CEPS), Gaston Schaber, ont signé un accord portant sur la coopération dans les domaines économique et social. Cet accord formalise une coopération qui a été entamée il y a 15 ans. L'accord prévoit des projets de recherche communs ainsi que l'installation d'un bureau du „European Union Centre" de l'université de Pittsburg dans les locaux du CEPS à Differdange.

En outre, la création d'un consortium d'universités américaines et européennes est envisagée par le CEPS. Ce consortium travaillerait avec le centre universitaire de Luxembourg. Dans ce cadre, la mise en place d'un troisième cycle d'études politiques comparatives est prévue.

Le chancelier Nordenberg a été reçu par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et a ensuite rejoint Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Education supérieure et de la Recherche, pour un déjeuner.

> Inauguration des nouveaux locaux du Centre de langues de Luxembourg

26 septembre 2000

Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a inauguré les nouveaux locaux du Centre de langues de Luxembourg (CLL), boulevard de la Foire. Dans son allocution, elle a rappelé l'importance du multilinguisme au Luxembourg, et la nécessité de parler plusieurs langues.

Madame Erna Hennicot-Schoepges, quant à elle, s'est réjouie de voir que le Centre de langues avait enfin trouvé "sa demeure définitive", et cela même si une deuxième phase de restauration est prévue pour 2001. Elle a ajouté que le luxembourgeois est de plus en plus pratiqué par les étrangers, à tel point que le Centre de langues n'a pas pu satisfaire toutes les demandes d'inscription au cours de luxembourgeois pour le semestre d'hiver.

Le directeur du CLL, Monsieur Guy Bentner, a rappelé les trois missions du Centre: enseigner les langues, certifier les compétences acquises et élaborer du matériel didactique.

> Enquête sur les pratiques culturelles des Luxembourgeois

28 juillet 2000

Le ministère de la Culture a mené une enquête auprès d'un échantillon de 1150 personnes représentatif de la population, par l'intermédiaire d'un questionnaire portant sur les activités sportives, culturelles, les sorties, etc. L'intérêt de cette enquête consiste à explorer l'évolution de la place qu'occupent les activités culturelles dans la vie de la population luxembourgeoise. Les activités culturelles représentent un secteur en pleine expansion dont il s'agit d'observer la progression à long terme et de fixer les jalons.

Les statistiques révèlent qu'en 1999, 48% des personnes interrogées ont été au moins une fois au cinéma, les moins de 30 ans représentant à eux seuls 82% de l'échantillon. Les concerts sont appréciés de 38,4% de la population et le théâtre de 26%. En matière musicale, le rock et la musique pop sont écoutés par 30% de la population, la musique classique par 21,6% et les variétés par 17,3%. La visite des musées est l'activité culturelle la plus appréciée, puisque 62% s'y sont rendus au moins une fois, majoritairement les 30-50 ans.

> Projet de construction d'une salle de concert à Luxembourg

3 août 2000

Lors d'une conférence de presse, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et ministre des Travaux publics, a annoncé la construction d'une salle de concert, au Kirchberg - sur la Place de l'Europe, entre le bâtiment Robert Schuman et le bâtiment "Tour" - dont les travaux devraient débuter au printemps 2002.

Cette construction répond à des besoins réels, car le Luxembourg comprend dix mille élèves dans ses conservatoires, écoles et cours de musique, et il manque d'infrastructures permettant d'organiser davantage de concerts.

Ce site aura une approche pluridisciplinaire: il proposera une programmation musicale originale et accueillera également des colloques, des conférences et des académies d'été. Il faut rappeler que le choix de l'emplacement de ce site s'inscrit dans la volonté d'aménager le plateau du Kirchberg. Enfin, cette salle de concert devra consolider la position du Luxembourg en tant que pôle d'attraction culturelle, surtout dans la Grande-Région.

> MM. Charles Goerens et Eugène Berger ont visité le Centre de ressources des technologies pour l'environnement, à Esch-sur-Alzette

19 juillet 2000

Le 19 juillet 2000, Charles Goerens, ministre de l'Environnement, et Eugène Berger, secrétaire d'Etat à l'Environnement, se sont rendus au Centre de ressources des technologies pour l'environnement (CRTE) à Esch-sur-Alzette.

Sur place, ils ont reçu des informations pratiques de Claude Wehenkel, administrateur du Centre de Recherche public Henri Tudor, duquel dépend le CRTE. La mission de ce dernier est d'assister les entreprises en matière de nouvelles technologies de l'environnement. Le CRTE mène un certain nombre de projets de recherche dans le domaine de l'environnement, visant par exemple à identifier les meilleures techniques disponibles pour réduire l'émission de composés organiques en provenance de solvants organiques, ou encore à valoriser les déchets de bois produits par des menuiseries ou charpenteries.

> M. Eugène Berger a présenté deux nouvelles publications dans le domaine du compostage

27 septembre 2000

Lors d'une conférence de presse, Eugène Berger, secrétaire d'Etat à l'Environnement, a présenté deux nouvelles publications du ministère de l'Environnement sur les thèmes du compostage et de l'utilisation des déchets organiques.

Le compostage consiste à trier et réutiliser les déchets, de manière à participer à la protection de l'environnement et à faire des économies. Au Luxembourg, trois stations de compostage existent déjà et deux autres sont actuellement en construction.

> M. Grethen en a appelé à une prudence redoublée des motards sur les routes

13 juillet 2000

Lors d'une conférence de presse organisée au ministère des Transports, Monsieur Henri Grethen a tenu à manifester sa préoccupation face à la recrudescence des accidents graves impliquant des motocyclistes.

"Avec les piétons et les cyclistes, les motocyclistes comptent parmi les usagers de la route les plus vulnérables", a-t-il précisé. Afin de faire prendre conscience aux principaux intéressés des dangers potentiels qu'ils courent, il a convenu d'introduire un programme d'action ciblé à court terme. Concrètement, un spot de sensibilisation sera diffusé à la télévision à l'adresse tant des motards que des automobilistes, de même qu'un dépliant bilingue sera distribué dans les endroits stratégiques. Par ailleurs, la présence policière sera renforcée pour dissuader les contrevenants éventuels, et les 14.000 motocyclistes immatriculés au Grand-Duché seront invités personnellement par courrier, au nom du ministère des Transports, à recourir à une prudence redoublée.

> Conférence de presse de Madame Marie-Josée Jacobs sur la participation des femmes aux élections de 1999

19 juillet 2000

Lors d'une conférence de presse, Madame Marie-Josée Jacobs, en sa qualité de ministre de la Promotion féminine, a présenté un document portant sur la participation des femmes aux élections de 1999. Ce document a vu le jour grâce à l'observatoire de la participation des femmes aux élections qui avait été instauré par le Conseil national des femmes luxembourgeoises (CNFL), en 1998, avec l'appui du ministère de la Promotion féminine.

Une des conclusions apportées par les chiffres de ce document établit que les femmes qui travaillent rentrent plus facilement dans la politique. Madame Jacobs a rappelé que, même si les femmes représentaient 51% de la population, leur présence était faible au niveau des organes politiques. A la Chambre des députés, 16,7% des 60 membres qui la composent sont des femmes. Madame Jacobs regrette le fait que la proposition qui avait été faite par le ministère de la Promotion féminine d'apporter un appui financier aux partis politiques qui offriraient un programme spécifique à leurs membres féminins n'ait pas eu d'écho.

La ministre en a tiré à la conclusion qu'il faudrait mettre en place des mesures contraignantes "pour augmenter le nombre de femmes au niveau de la prise de décision des partis, sur les listes électorales et dans les organes politiques".

> La Fondation Engelhorn lutte contre la désinformation à propos des maladies rares

14 septembre 2000

S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière Maria Teresa, le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que les représentants des ministères de la Santé, de la Recherche, de la Solidarité sociale et de l'Economie tenaient à marquer de leur présence les cérémonies d'inauguration de la Fondation Engelhorn.

Et pour cause, puisque le but philanthropique de cette fondation est de faire connaître au grand public ce qu'on a coutume d'appeler les "maladies rares", afin qu'elles ne tombent pas dans l'indifférence générale.

C'est justement pour combler cette carence d'information, aux conséquences souvent tragiques pour l'élaboration des diagnostics, que la Fondation a décidé de rassembler et de diffuser des informations au grand public. Cette diffusion se fera par le biais de brochures, de CD-Rom et de l'Internet. De même, la Fondation organisera des formations pour les professionnels de la Santé confrontés à ces maladies rares.

Pour plus d'informations veuillez consulter le site:

www.engelhornfoundation.org

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

> Xème colloque des juges européens de brevets

20 - 23 septembre 2000

Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, a prononcé une allocution de bienvenue lors de l'ouverture officielle du Xème colloque des juges européens de brevets qui s'étendait sur trois jours à Mondorf-les-Bains. M. Grethen a tout d'abord rappelé que les brevets, les marques et les droits d'auteur tombaient sous la compétence du ministère de l'Economie.

Le système de brevet permet de stimuler la création et l'invention, et donc de promouvoir l'innovation technologique. Mais, M. Grethen a souligné qu'il fallait veiller à la bonne application des mesures de protection et de diffusion des inventions en les assortissant d'un solide système juridique.

Enfin, il a été question de la création d'un tribunal communautaire de propriété intellectuelle.

(voir discours page 092)

DISCOURS

Visite officielle du Premier ministre chinois Zhu Rongji

Déclaration écrite du Premier ministre Zhu Rongji à son arrivée à Luxembourg

3 juillet 2000

J'éprouve un grand plaisir à venir effectuer une visite officielle dans ce beau pays qu'est le Luxembourg, en réponse à l'aimable invitation de son Premier ministre, M. Jean-Claude Juncker. Je voudrais profiter de cette occasion pour adresser au peuple luxembourgeois mes salutations cordiales et mes meilleurs vœux.

Quoique de dimension limitée, le Luxembourg occupe une position importante et a des caractéristiques qui lui sont propres. Pays fondateur des Communautés européennes, il joue un rôle particulier et actif dans les affaires européennes. Très admiratif devant les réalisations du peuple luxembourgeois dans divers domaines, le peuple chinois attache depuis toujours une grande importance au développement de relations d'amitié stables et durables avec le Luxembourg. Ces dernières années, grâce aux efforts conjugués de part et d'autre, la coopération entre les deux pays a constamment connu un élan de développement favorable. Les échanges de visites ont été fréquents entre les dirigeants de haut rang. Les échanges économiques, commerciaux, financiers et culturels se sont multipliés sans discontinuer, et les liens d'amitié entre les deux peuples se sont raffermis chaque jour davantage. Tout cela nous réjouit vivement. J'attends de rencontrer, pour la quatrième fois, le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que d'autres dirigeants de votre pays pour procéder avec eux à des échanges de vues approfondis sur les sujets d'intérêt commun. J'espère que ma présente visite pourra permettre d'approfondir la connaissance mutuelle entre les deux parties, de resserrer l'amitié entre les peuples et de porter à un niveau plus élevé leur coopération mutuellement avantageuse dans les domaines les plus divers.

Madame Erna Hennicot-Schoepges a présenté ses félicitations aux lauréats du Centre universitaire de Luxembourg

Centre universitaire - 13 juillet 2000

Mes félicitations les plus chaleureuses, chers lauréats et chères lauréates, pour votre succès aux examens du Centre universitaire de Luxembourg.

Mon respect, Mesdames et Messieurs les professeurs, pour le travail accompli et pour la qualité de vos prestations.

Il est de coutume que, lors de cérémonies de ce genre, l'on s'attarde quelque peu sur la valeur des diplômes qui y sont remis. Trop souvent, qui dit valeur entend valeur marchande. Tel n'est cependant pas mon propos. Je ferai plutôt quelques remarques sur la qualité inhérente aux enseignements qui ont précédé l'obtention de ces diplômes.

Le Centre universitaire, quoiqu'étant une institution relativement jeune, a une longue expérience lorsqu'il s'agit d'organiser la mobilité de ses étudiants qui, pour la plupart, seront amenés à terminer leurs études auprès d'autres universités. Ce dispositif exige du Centre universitaire qu'il établisse des liens avec d'autres institutions et je me félicite des accords conclus avec les universités étrangères. Ces accords témoignent aussi de la confiance qu'ont ces universités dans les enseignements dispensés au sein de cette institution, enseignements qui sont donc reconnus comme étant des enseignements de qualité.

Cependant, n'oublions pas que le monde de l'université est un monde en pleine évolution où les règles de la concurrence font apparaître l'étudiant comme étant également un client de services éducatifs. Dans une Union européenne où les frontières nationales cessent d'exister, l'étudiant s'orientera vers les universités dont la renommée est bien établie. Dans ce contexte, je rappelle qu'un classement des universités fait dorénavant partie des mœurs anglo-saxonnes et que cette tendance se développe aussi dans nos pays voisins.

Par ailleurs, notons également que le Luxembourg est en train de devenir une terre d'accueil pour des établissements étrangers.

Toutes ces considérations font qu'il nous faudra reposer la question de la qualité des enseignements dispensés en d'autres termes et qu'il faudra adopter une démarche qui soit cohérente avec celle des autres pays de l'Union européenne. Il s'agit d'assurer la qualité des enseignements de façon transparente et de prévoir les structures d'accréditation nécessaires pour autoriser la mise en place de nouvelles formations.

Lors de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 1997, j'étais amenée à négocier une recommandation sur l'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur. Cette recommandation définit les critères nécessaires pour une évaluation de la qualité et rend possible la mise en place d'un réseau européen d'agences nationales pour l'évaluation.

J'ai l'intention de faire en sorte que le Luxembourg puisse participer pleinement aux travaux de ce réseau et d'ailleurs le Livre Blanc sur l'Enseignement Supérieur reprend l'idée et en esquisse la démarche.

L'idée a également été reprise lors de l'interpellation de Monsieur le député Ben Fayot sur l'enseignement supérieur. Dans une motion présentée par le député en question, il invite le gouvernement (je cite) "à veiller en général à la qualité de l'enseignement supérieur initial et continu et à procéder, dans les meilleurs délais, à l'évaluation, par les étudiants du CUNLUX et de l'IST, de toutes les prestations d'enseignement". La Chambre a voté cette motion à l'unanimité et j'entends avancer en la matière.

Outre la notion de qualité, permettez-moi de faire quelques brèves remarques sur le concept de mobilité. Le fait de forcer les jeunes Luxembourgeois à parfaire

leurs études à l'étranger est traditionnellement perçu comme un des atouts du système luxembourgeois. Je partage cette opinion et la loi de 1996 a été conçue dans cet esprit.

Malgré tout je suis d'avis que nous exploitons mal cette mobilité, mobilité qui se traduit très souvent par la présence de Luxembourgeois qui vivent et travaillent aux quatre coins du monde. N'oublions pas que ces jeunes étudiants ou diplômés sont aussi les ambassadeurs de leur pays. Ils contribuent à la visibilité et au rayonnement du Luxembourg. Or, généralement c'est par hasard que nous prenons connaissance de l'existence de ces Luxembourgeois qui font carrière à l'étranger. Ainsi, j'aimerais arriver à mettre en place un réseau de diplômés luxembourgeois qui ont décidé de mener leur projet de vie au-delà de nos frontières. Si d'aucuns considèrent ce phénomène comme une perte pour le pays, je suis plutôt d'avis qu'il s'agit d'une source de richesse que nous nous devons d'exploiter.

J'ai tenu ces propos devant vous, puisque vous, qui êtes les lauréats d'aujourd'hui, êtes susceptibles d'être les universitaires de demain et je souhaite que le jour où vous décidez de mener une carrière professionnelle à l'étranger, vous vous souveniez de mes propos d'aujourd'hui.

Dans ce sens, félicitations et bonne chance.

Discours de Madame Lydie Polfer, sommet du Millénaire de l'ONU

New-York - 6 septembre 2000

Madame / Monsieur le co-Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

Le rassemblement à New York des dirigeants des peuples de notre planète constitue un geste fort car il envoie l'image d'une volonté commune, de l'affirmation de l'unité et de l'interdépendance de nos nations.

Cette réunion est importante: il nous faut des repères pour apprécier ce qui nous unit, mais aussi pour mesurer les distances qui subsistent entre nous; mesurables, celles-ci deviendront moins redoutables.

Kofi Annan a évoqué devant nous les potentialités de la liberté face à la peur, la faim, la maladie et l'ignorance. Le sage sera-t-il entendu? Les sociétés des hommes ont depuis longtemps dégagé l'instrument qui permet de retenir durablement le bonheur que procure la sagesse: c'est le droit et son émanation, la loi. Non pas la loi du plus fort, mais celle que définissent et acceptent des partenaires égaux en droit. La légalité internationale, sur laquelle se fonde l'action de la société internationale, n'est certes pas un principe immuable, gravé dans l'airain des certitudes. La société internationale, au même titre que les sociétés des différents Etats, se trouve en constante évolution. A nous de veiller à ce que notre action et les instruments dont nous disposons pour la mener à bien, connaissent les adaptations nécessaires.

A l'aube du XXIème siècle, l'aspiration à la paix et à la prospérité restent au cœur de notre engagement alors que de nombreux foyers de tension subsistent de par le monde et risquent d'éclater en crises ouvertes.

Au cours des décennies écoulées, notre Organisation a développé son action en vue de maîtriser ces crises, que ce soit en déployant des opérations de maintien de la paix de l'ONU ou en lançant des actions internationales de gestion de crises en coopération avec des organisations régionales. Les résultats de ces efforts sont pour le moins mitigés, et méritent d'être soumis à un examen critique en vue d'améliorer leur efficacité à l'avenir. Mais le rôle des Nations Unies ne saurait se limiter à celui d'un pompier international.

Avec le rapport de M. Brahimi, notre Organisation a entamé une réflexion globale sur la manière dont elle aborde les conflits, qu'ils aient lieu entre un ou plusieurs Etats, ou encore à l'intérieur de ceux-ci. Sur base de cette réflexion, nous devons développer une stratégie globale sur la gestion des crises internationales. Il nous faudra, avec davantage d'imagination et de persévérance que nous avons montré jusqu'à présent, consacrer nos efforts concertés à une meilleure prévention des conflits.

L'un des meilleurs moyens pour parvenir à cet objectif dans les années à venir sera de continuer notre action en faveur d'un développement équilibré et durable, qui réduise les disparités entre les différents continents, et qui se traduise par une amélioration effective du niveau de vie des populations concernées. Dans ce cadre, la lutte contre la pauvreté représente l'un des pôles essentiels de l'action internationale. Celle-ci demande des efforts considérables de coopération et de solidarité de la part des Etats et des organisations du système des Nations Unies, mais aussi de la part des acteurs économiques et de la société civile.

Le processus de mondialisation de l'économie qui est en cours devrait offrir aux forces du travail et de l'intelligence, et à la liberté d'entreprendre des perspectives nouvelles d'épanouissement; les fermes, les ateliers, les manufactures, les commerces et les services devraient se développer au sein de systèmes mieux équilibrés et dotés de mécanismes efficaces d'auto-contrôle.

La mondialisation ne sera un succès que dans la mesure où la communauté internationale saura se

doter de l'encadrement réglementaire nécessaire pour offrir à l'ensemble des pays et des groupes sociaux un accès plus harmonieux et plus équitable aux formidables opportunités qui nous sont offertes par les techniques de la communication.

La promotion des valeurs de paix, de justice et de solidarité constitue un autre pilier essentiel de l'action des Nations Unies. Au cours des années écoulées, notre Organisation s'est efforcée de codifier au travers de conventions internationales les principaux droits et devoirs qui permettent le développement des sociétés démocratiques et tolérantes, dans l'acceptation de la différence et le respect de la personne humaine.

Les tragédies qui continuent d'affecter de trop nombreuses régions de notre planète résultent non pas des différences qui distinguent les individus et les peuples, mais du manque de respect de certains envers d'autres. Or, le mépris, le déni de l'égalité sont incompatibles avec la construction d'une société stable, que ce soit sur le plan national ou au niveau international.

Sans sentiment d'une égalité vécue profondément, comment concevoir l'authenticité, la sincérité et la solidité de l'entente entre groupes et peuples, entre régions et pays, entre nations et Etats? Sans assurance puisée dans les cultures, les langues, les traditions les plus diverses, comment se résoudre à saisir la main tendue? Comment opérer sans confiance, comment partager le poids des décisions sans reconnaissance mutuelle?

Il appartiendra à l'instrument incomparable, parce qu'universel, que représente le système des Nations Unies, de se donner les moyens pour que ces droits et ces valeurs soient désormais effectivement mis en œuvre et profitent à ceux auxquels ils sont destinés.

En vue de mieux s'acquitter à l'avenir des tâches importantes qui lui ont été dévolues, l'ONU devra poursuivre et intensifier l'effort de réforme interne qu'elle a entrepris, et rénover les relations entre ses principaux organes: l'Assemblée générale qui nous rassemble tous, le Conseil de sécurité qui devra être élargi afin d'être davantage représentatif, et le Conseil économique et social qui devra être revitalisé.

Mais la responsabilité de ce nécessaire effort d'adaptation ne saurait se limiter à l'initiative de notre Secrétaire général, aux travaux et à l'engagement de nos représentants à New York. Si nous entendons démontrer que nous prenons au sérieux la régulation des relations internationales par une concertation et une coopération entre Etats, qui remplacera la raison du plus fort par le respect de la loi et la prise en considération de l'intérêt de chacun, il s'agira de faire preuve de détermination politique. Un tel engagement rassemblera nécessairement la volonté des gouvernements, qui sont les sujets de la communauté internationale, et nécessitera également la coopération et le concours de la société civile, dont l'apport est inestimable.

Les Luxembourgeois sont une communauté qui est très consciente de son identité, et forme en même temps une société qui se veut véritablement multiculturelle. Depuis de nombreuses décennies, mon pays est imbriqué dans un réseau étendu et intense de coopération régionale, européenne et internationale. Le Luxembourg a œuvré pour contribuer à établir la tolérance et la confiance en Europe, et il continuera dans cette voie.

Nous entendons également faire preuve de solidarité active au-delà de notre continent: c'est pourquoi, notre programme d'aide publique au développement respecte, dès cette année, l'objectif de 0,7% du revenu national brut. Notre coopération au niveau international continuera à porter de façon prioritaire sur la recherche de la confiance par le dialogue, la construction de sociétés démocratiques et la prévention des conflits. Notre angle de vue sera celui d'un partenaire certes modeste, mais déterminé à jouer pleinement un rôle actif et engagé au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Pour avancer dans la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixée, la communauté internationale aura besoin de courage, d'engagement et de lucidité. Nos concitoyens mettent beaucoup d'espoirs en nous. Ne les décevons pas.

Puisse ce sommet du Millénaire former une étape importante dans la voie de la réalisation de notre objectif commun d'une société internationale plus juste, plus équitable, plus tolérante et plus solidaire, pour le bien commun des peuples du monde.

Discours d'ouverture de Monsieur Henri Grethen, du Xème colloque des juges européens de brevets

Mondorf-les-Bains - 20 septembre 2000

Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats,
Monsieur le Vice-Président
de l'Office Européen des Brevets,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous dire que je suis honoré de pouvoir ouvrir le 10eme Colloque des juges européens de brevets ici dans la belle ville de Mondorf-les-Bains.

Le Luxembourg fait partie de ces pays pour qui la propriété intellectuelle est du ressort du ministre de l'Economie. La propriété intellectuelle - le brevet et la marque, également le droit d'auteur - sont considérés comme des éléments de la politique de recherche et d'innovation. Ainsi, la direction générale de la propriété intellectuelle fait-elle partie intégrante du Ministère de l'Economie.

Permettez-moi, dans ce contexte, de rappeler l'objectif essentiel du brevet comme d'ailleurs de toute la propriété intellectuelle.

L'objectif primordial du système du brevet est de favoriser la création, de stimuler l'invention, de promouvoir l'innovation et de favoriser le transfert de technologie. Inutile d'insister sur le développement de la science et de la technologie, nous savons tous qu'elles sont le vecteur de la croissance et du bien-être des citoyens.

Il faut garder à l'esprit que le brevet confère un droit de propriété garanti par l'Etat pendant 20 ans. Les entreprises sont donc incitées à développer de nouveaux produits et procédés en se protégeant de l'imitation et de la copie.

Mais le brevet impose, en contrepartie du monopole conféré par l'Etat, de divulguer le contenu de son invention. Il alimente de la sorte le transfert de technologie et le patrimoine de connaissances de tout un chacun, qu'il soit partenaire ou concurrent.

Le brevet, on l'oublie trop souvent, est un droit de propriété qui permet le fonctionnement d'un marché de la technologie. Le jeu des cessions et des contrats de licence facilite la diffusion et la valorisation des inventions.

Trop protéger retient l'information et gêne le transfert de technologie.

Trop diffuser risque de décourager la recherche car l'imitation et la contrefaçon seraient trop aisées.

Il y a donc un dilemme. Les décideurs politiques doivent donc veiller à bien calibrer les paramètres d'efficacité de la protection et diffusion de la connaissance. Mais à un coût total raisonnable pour l'utilisateur!

Le système judiciaire revêt une importance particulière.

Permettez-moi de féliciter l'Office européen des Brevets d'avoir pris l'initiative de réunir périodiquement les juges européens de brevets. Ces rencontres peuvent aider les magistrats à échanger leurs vues et leurs expériences quant à l'application du droit. Elles contribuent certainement à la convergence, voire à l'uniformisation de la jurisprudence.

Deux événements vont marquer le monde du brevet dans les prochaines années: d'une part, la révision de la Convention de Munich sur le brevet européen et, d'autre part, les travaux du Conseil et de la Commission européenne sur le brevet communautaire.

Les travaux préparatoires en vue de la révision de la Convention de Munich ont bien avancé. Le mandat donné par les ministres en juillet 1999 à la conférence de Paris a été bien respecté et je suis convaincu que la conférence intergouvernementale qui se tiendra à Londres, le mois prochain, permettra de constater des avancées importantes.

C'est le cas dans un domaine aussi sensible que les traductions.

C'est également le cas pour les questions liées au contentieux en matière de brevets européens.

En juin dernier, le groupe de travail mis en place par la conférence ministérielle de Paris s'est réuni à Luxembourg, au Château de Bourglinster. Ce n'est pas à un auditoire de hauts magistrats qu'il faut rappeler l'importance du futur système judiciaire européen en matière de brevets. C'est une vieille revendication des représentants de l'industrie et qui est tout à fait légitime.

Cependant, je pense que le profil du futur système judiciaire en matière de brevets européens comportera indéniablement une dimension communautaire, du moins pour les Etats membres de l'Union européenne.

La position du Luxembourg est connue et se résume par la devise: un marché, une monnaie, un brevet!

L'histoire du Luxembourg est très liée au brevet communautaire. En 1975, a été signée la Convention de Luxembourg sur le brevet communautaire. Cette convention a été modifiée par l'Accord de Luxembourg du 15 décembre 1989 comportant entre autres un règlement des litiges en matière de contrefaçon et de validité des brevets communautaires. Cet Accord prévoit la création d'une Cour d'Appel Commune plus connue sous l'étiquette de COPAC.

Je ne me lasserai pas de répéter que les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés, au sommet d'Edinburgh en 1993, à soutenir la candidature du Luxembourg comme siège de la future Cour d'Appel Commune.

Hélas, les conventions de Luxembourg sont restées lettre morte puisque sept Etats membres seulement les ont également ratifiées. Il y a de nombreuses raisons à cet échec. Je ne souhaite pas m'appesantir sur les causes, elles sont largement connues.

La proposition de Règlement du Conseil sur le brevet communautaire adoptée par la Commission européenne répond au souhait des chefs d'Etat et de gouvernement exprimé au Sommet spécial de Lisbonne sur la Société de la Connaissance.

Ce nouvel instrument va certainement permettre de progresser rapidement sur la voie d'un brevet communautaire et l'instauration d'un système judiciaire performant, centralisé et exclusif sur le territoire de l'Union.

La Commission propose la création d'un tribunal communautaire de propriété intellectuelle. Il n'est pas sûr qu'il faille créer un tribunal spécial, mieux vaudrait créer une ou plusieurs chambres spécialisées au sein même du Tribunal de Première Instance à Luxembourg. Mais c'est une question qui sera soulevée au prochain Conseil Marché Intérieur et dans le cadre de la Conférence intergouvernementale.

Mesdames, Messieurs,

Vous débattrez de ces sujets et d'autres encore tout au long du colloque. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon travail et un agréable séjour au Luxembourg.

SERVICE INFORMATION ET PRESSE>>>>>

3, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax: (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NUMÉRO 3/2000 JUILLET>SEPTEMBRE

LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg